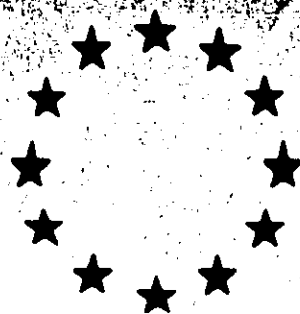


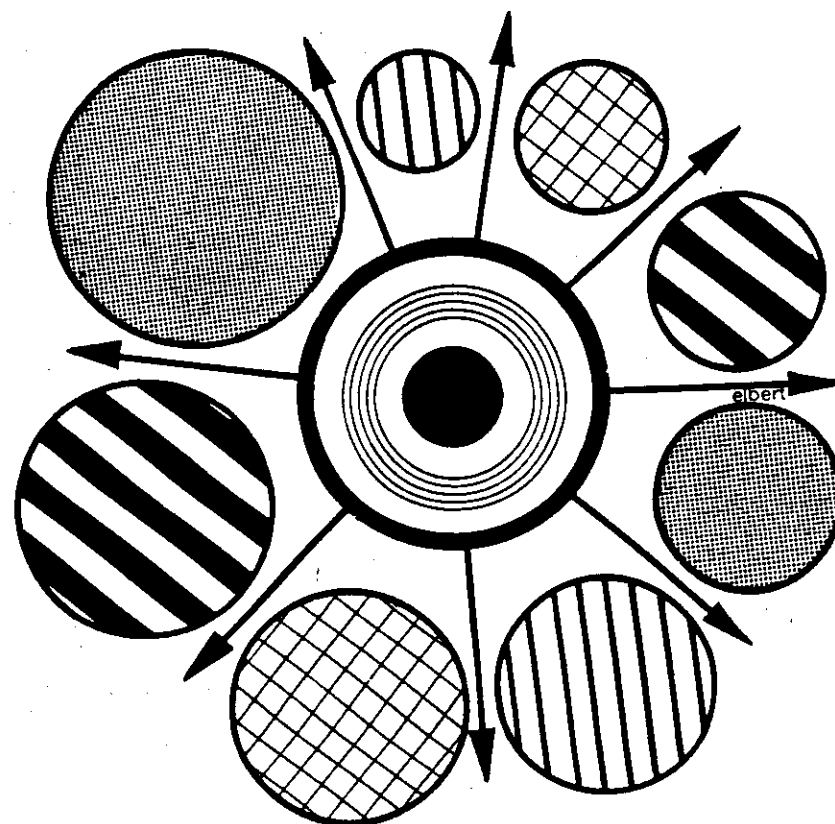
COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EUROPÉEN
SÉRIE D'ÉTUDES

40



LA MOBILISATION DU POTENTIEL ENDOGÈNE
DES RÉGIONS DÉFAVORISÉES :
NOUVELLE DIMENSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

STRASBOURG
1982

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EUROPEEN

SERIE D'ETUDES

Etude n° 40

LA MOBILISATION DU POTENTIEL ENDOGENE
DES REGIONS DEFAVORISEES :
NOUVELLE DIMENSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Jacques Robert

Directeur d'Etudes

Réseau Européen Scientifique pour l'Environnement,
l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme (RESEAU)

(La Haye)

Strasbourg

1982

74.280
09.4

NOTE LIMINAIRE

Cette étude a été préparée par M. Jacques ROBERT (Directeur d'Etudes - RESEAU - Coordination Internationale - La Haye) à la demande du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme d'activités inter-gouvernementales 1981 (activité 16.1.2 : Le concept du développement régional équilibré).

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de son auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Pour toute information complémentaire sur cette activité ainsi que ses prolongements, prière de s'adresser au :

CONSEIL DE L'EUROPE
Division de l'Aménagement du Territoire,
des Monuments et Sites
F - 67006 STRASBOURG CEDEX

Résumé

Le redéploiement industriel qui s'est intensifié dans les pays européens à partir du milieu des années 70 et qui a des causes multiples a accéléré l'accroissement des disparités régionales. La différence de potentiel entre les régions les plus développées et celles qui le sont le moins, traduisant à la fois la différence de niveau économique et l'aptitude au développement s'est continuellement élargie au cours des 15 dernières années. Un grand nombre de régions périphériques et défavorisées, rurales ou côtières, mal industrialisées durant les années de forte croissance sont devenues des "zones de reconversion de la seconde génération".

Dans le contexte actuel, le relèvement du potentiel de ces régions n'est plus guère possible par le mode exogène, c'est-à-dire par un transfert d'activités productives depuis les régions centrales, car la mobilité des facteurs de production s'est considérablement ralentie à mesure que la crise progressait. C'est au contraire par la mise en valeur des ressources propres (matérielles et humaines) de ces régions, que leur potentiel peut être augmenté. La mobilisation du potentiel endogène des régions défavorisées peut être opérée par une modernisation des technologies utilisées par les entreprises industrielles, et notamment par les petites et moyennes entreprises indépendantes, par une meilleure formation professionnelle de la main d'oeuvre, par une valorisation des productions agricoles, par le développement du tourisme rural, par l'exploitation des énergies renouvelables etc. La mise en oeuvre de ces mesures requiert une nouvelle forme d'aménagement du territoire, plus diffuse et plus près de la base, qui devrait s'exprimer par l'élaboration de programmes intégrés de développement local, mettant en valeur l'ensemble des ressources mobilisables et favorisant la synergie nécessaire à la revitalisation des régions en question.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. <u>LES PROBLEMES REGIONAUX DE L'EUROPE DES ANNEES 80</u>	1
1.1 Les grandes étapes du développement spatial en Europe dans la période d'après-guerre	1
1.2 Les problèmes régionaux résultant du nouveau contexte	3
2. <u>LES DIFFERENTES NOTIONS DE POTENTIEL REGIONAL</u>	3
2.1 Quantification et évolution du potentiel des régions européennes	4
2.2 Modes d'évolution du potentiel régional	5
3. <u>LES PRINCIPAUX ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DE PROMOTION DU POTENTIEL REGIONAL PAR LE MODE ENDOGENE</u>	7
3.1 L'analyse de potentiel	7
3.2 Un diagnostic provisoire relatif aux réserves endogènes de potentiel des régions défavorisées	10
3.3 Le secteur des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et celui de l'artisanat	10
3.3.1 Contraintes à la mobilité spatiale du progrès technique	10
3.3.2 Politiques de promotion de l'innovation et de développement des petites et moyennes entreprises	15
3.4 La mise en valeur des ressources humaines	24
3.4.1 L'orientation professionnelle	24
3.4.2 La formation professionnelle classique	24
3.4.3 Les opérations de formation-développement	26
3.5 Le secteur de l'économie rurale (agriculture, sylviculture, agro-alimentaire, tourisme rural, agrinerie)	28
3.6 Les énergies renouvelables et la rationalisation des systèmes énergétiques régionaux	29
3.7 Les ressources marines	31
4. <u>LES IMPLICATIONS D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL PAR LE MODE ENDOGENE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>	32

1. LES PROBLEMES REGIONAUX DE L'EUROPE DES ANNEES 80

1.1 Les grandes étapes du développement spatial en Europe dans la période d'après-guerre

La période d'après-guerre peut être caractérisée par une succession de trois grandes étapes en ce qui concerne le développement spatial des régions européennes. Ces étapes ne sont pas toutes exactement similaires pour chacun des pays, mais il existe néanmoins un large dénominateur commun :

1. Période de développement spatial concentré depuis la fin de la guerre jusque vers le début des années 60

La croissance de cette période a surtout favorisé l'industrialisation autour des grandes agglomérations qui étaient le berceau du progrès technique et des innovations technologiques. Les entreprises recherchaient à la fois des économies d'échelle et des économies externes. Elles n'étaient pas par ailleurs handicapées par les problèmes de congestion urbaine et par les coûts de main d'oeuvre qui restaient modestes. Les régions avaient tendance à se spécialiser dans un ou plusieurs secteurs industriels.

2. Période de déconcentration industrielle depuis le début des années 60 jusqu'à l'émergence de la crise économique en 1974

La diffusion de l'innovation progresse le long des grands axes de communication. Les entreprises s'organisent pour tirer profit des différences de coûts de main d'oeuvre entre les régions. La déconcentration spatiale de la production s'accompagne d'une forte concentration sectorielle dans les diverses branches : les petites et moyennes entreprises régionales sont absorbées par les grands groupes nationaux et multinationaux. On assiste à la mise en place d'une division interrégionale du travail basée sur la qualification professionnelle : un système hiérarchique des activités de production, de gestion et de recherche se projette sur l'espace et se substitue progressivement aux spécialisations régionales en matière industrielle. L'industrialisation pénètre progressivement dans des régions qui avaient jusqu'alors une vocation agricole et une économie de type rural. Ce mode de développement permet d'absorber une partie de la main d'oeuvre libérée par les progrès de productivité dans le secteur agricole. Il s'agit seulement du transfert d'une main-d'oeuvre peu qualifiée d'un secteur vers un autre. La qualification professionnelle ne fait pas de progrès significatifs et on assiste même à une déqualification relative des emplois offerts dans la mesure où des activités de niveau moyen et supérieur liées aux entreprises régionales sont progressivement transférées vers les grands centres urbains et les capitales nationales par le biais des fusions. La déconcentration industrielle est tout à fait sélective, les activités de niveau supérieur continuant à prospérer et à se développer dans les grands centres urbains ou à leur proximité. Les décentralisations sur de longues distances en ce qui concerne ces fonctions ne sont que très modestes.

3. Période de reconcentration depuis le début de la crise économique

Le redéploiement industriel qui s'est intensifié dans les pays européens à partir du milieu des années 70 a des causes multiples, toutes n'étant pas liées à la crise pétrolière. L'industrialisation du Tiers-Monde accroît la concurrence pour les produits issus des industries de main d'oeuvre et de première transformation ainsi que pour les produits à faible valeur ajoutée. Les accords d'échanges commerciaux conclus entre la CEE et les pays tiers (pays ACP, pays méditerranéens, pays d'Amérique Latine, système généralisé

des préférences) vont dans le sens d'une libéralisation des échanges, qui d'une part renforce la concurrence pour certains produits, mais permet d'autre part aux pays européens de renforcer leurs exportations de produits industriels, de biens d'équipement, de technologie etc. Un second groupe de facteurs contraint les pays européens à restructurer leurs appareils productifs. Il s'agit de la compétition technologique que leur livrent les Etats-Unis et le Japon. La montée des oligopoles à partir de ces pays découle de l'émergence de nouvelles économies d'échelle, aussi bien en ce qui concerne la dimension des unités de production que les techniques commerciales. Dans la première catégorie, la concentration concerne tout d'abord les secteurs à haute technologie pour lesquels la part des frais de recherche-développement dans le chiffre d'affaires est élevé (informatique, constructions aéronautiques), mais également des secteurs à technologie plus banale (sidérurgie, pétrochimie, automobile) où les économies d'échelle sont recherchées pour amortir la mécanisation et l'automatisation des procédés de fabrication.

Les techniques commerciales acquièrent également de plus en plus d'importance. La possession d'un réseau commercial mondial est un élément vital pour les grands groupes. Devant ce défi technologique, les pays européens ont pour leur part accordé une forte priorité au développement technologique, ce qui est un facteur supplémentaire, et non des moindres, de réorganisation des appareils productifs. Le troisième facteur de redéploiement est la dépendance européenne vis-à-vis du pétrole et des matières premières. Le brusque relèvement du prix du pétrole en 1973 puis en 1979 s'est traduit par un important transfert financier effectué par les pays industrialisés vers les pays producteurs de pétrole. Le transfert peut être assimilé à une brusque augmentation des coûts de production. Les entreprises doivent donc faire évoluer leurs structures de manière à maintenir leur marge bénéficiaire. Ceci explique l'importance des investissements de rationalisation et d'automatisation. Par ailleurs, l'augmentation du coût de l'énergie a eu un impact sur les coûts de transport et s'est répercutée sur les localisations industrielles. La somme de ces effets caractérisant la troisième période a eu des implications spatiales importantes :

- une forte décroissance de l'emploi industriel et des décentralisations industrielles au détriment des régions défavorisées ;
- le développement des activités nouvelles à fort coefficient technologique dans les régions fortement industrialisées et urbanisées. Il s'agit surtout des activités de recherche-développement, du secteur tertiaire et quaternaire ;
- par voie de conséquence, les disparités régionales en Europe se sont fortement aggravées depuis le début de la crise économique. Cette constatation a été faite récemment par la Commission des Communautés européennes dans son "Premier rapport périodique sur la situation économique et sociale des régions de la Communauté" : "Après le léger resserrement des années 60, les disparités régionales dans la Communauté du PIB par habitant mesuré aux prix du marché et aux taux de change courants se sont accentuées au cours des années 70. Ainsi, le rapport du PIB/h des dix régions les plus riches à celui des dix régions les plus pauvres est passé de 2,9 à 1 en 1970 à 4 à 1 en 1977. D'autres indicateurs de dispersion font apparaître des résultats analogues".

1.2 Les problèmes régionaux résultant du nouveau contexte

Il y a une vingtaine d'années, le remplacement du charbon par le pétrole comme source énergétique de base et l'abandon des minerais européens au bénéfice du minerais importés d'outre-mer avait eu pour conséquence l'émergence des zones de reconversion industrielle de la "première génération". La crise énergétique et l'évolution des rapports économiques internationaux à partir de 1974 ont provoqué l'apparition de zones de reconversion industrielles de la "seconde génération". Par opposition à celles de la première génération (bassins miniers du Nord de la France, de la Lorraine, de Wallonie, du Limbourg, des Midlands et de la Ruhr), les zones de reconversion industrielle de la seconde génération ont une très vaste ampleur territoriale. Il s'agit des régions qui avaient été mal industrialisées au cours de la période de forte croissance économique (production trop banalisée requérant de la main d'oeuvre sans grande qualification, entreprises de montage, première transformation des matières premières etc.). Ce sont pour beaucoup d'entre elles des régions rurales ou semi-rurales de la périphérie européenne, mais aussi de l'intérieur. Ce sont aussi des régions côtières spécialisées dans des productions de plus en plus concurrencées par les nouveaux pays industrialisés (pétrochimie, sidérurgie côtière, constructions navales etc.).

Les entreprises de ces régions sont contraintes, en raison du manque de compétitivité de certaines de leurs productions, de les délocaliser vers les pays du Tiers-Monde sous peine de devoir les abandonner. Des transferts massifs ont déjà eu lieu dans les industries de main d'oeuvre (textile, électronique grand public, montage automobile etc.). Les entreprises transnationales sont à l'origine de bon nombre de ces transferts.

Le second aspect de la reconversion des régions de la seconde génération concerne l'automatisation de la production. Une large part des investissements industriels de ces dernières années ont été des investissements de rationalisation et d'automatisation destinés avant tout à accroître la productivité. Les conséquences sur l'emploi ont été très néfastes.

La reconversion économique des zones de la seconde génération se pose en termes beaucoup plus complexes que dans le cas de celles de la première génération en raison du climat de croissance générale ralentie, du déclin général de l'emploi industriel, de la très faible mobilité des entreprises et des contraintes de localisation des activités en croissance. Les secteurs en croissance bénéficient en effet surtout aux régions centrales qui possèdent déjà une importante infrastructure industrielle et tertiaire, de la main d'oeuvre très qualifiée et des capitaux importants. Les régions de reconversion de la seconde génération se trouvent donc confrontées à d'importants problèmes de chômage (la démographie est souvent encore assez vive dans ces régions et les contingents de main d'oeuvre jeune arrivant sur le marché du travail y sont importants), à une forte érosion de leur tissu industriel, à l'automatisation de la production industrielle qui risque de s'étendre également au tertiaire, car le tertiaire banalisé est fortement représenté dans ces régions.

2. LES DIFFERENTES NOTIONS DE POTENTIEL REGIONAL

La notion de potentiel économique régional, malgré le regain d'intérêt dont elle a bénéficié ces dernières années, demeure ambiguë. Elle se réfère à la fois au niveau de développement atteint par une région (dans ce cas le potentiel peut être assimilé à un seuil ou à un profil) et à son aptitude

à se développer encore (le potentiel de développement correspond alors aux richesses qu'il serait possible de créer si les ressources régionales inexploitées ou insuffisamment exploitées étaient mises en valeur).

Par ailleurs, la notion de potentiel est une notion dynamique. Comme le souligne J. Paelinck "toute décision (des agents économiques privés ou publics), une fois exécutée, va modifier le profil d'une région et infléchir aussi les décisions qui seront prises à l'avenir. Si la modification va dans le sens d'une augmentation du potentiel, tant mieux ; si le potentiel se dégrade, la région risque de glisser cumulativement vers un potentiel très bas, situation qui peut être jugée peu souhaitable par des autorités locales éclairées. Or, ces dynamiques, positives et négatives, existent, et toute la politique régionale peut se définir comme une tentative de correction permanente des potentiels régionaux" (1).

2.1 Quantification et évolution du potentiel des régions européennes

Bien que la notion de potentiel économique régional n'ait jamais été incluse dans un corps doctrinal très précis ni reliée à une théorie du développement régional, plusieurs tentatives ont été faites pour l'appréhender de manière quantitative. La plus récente, qui nous intéresse d'autant plus qu'elle prend en compte l'ensemble des régions membres de la CEE, a été élaborée par l'Institut de Géographie de l'Université de Cambridge à la demande de la Commission des Communautés européennes (2). L'étude en question se propose de mesurer le potentiel des régions européennes et son évolution. Reprenant les travaux des économistes Harris, Clark et Rich, la notion de potentiel proposée ici concerne seulement et spécifiquement l'accessibilité (ou la proximité) relative d'une région par rapport à l'ensemble des activités économiques réparties géographiquement sur une aire plus vaste (dans ce cas, la CEE). Le potentiel d'une région, en fonction de cette définition, est la somme des rapports entre le volume d'activité économique de chacune des régions de la CEE et sa distance par rapport à la région en question. Cette définition se traduit de la manière suivante :

$$P_i = \sum_{j=1}^n \frac{M_j}{D_{ij}}$$

ou :

P_i = Potentiel de la région i

M_j = Volume d'activité économique de la région j (en fait, il s'agit du Produit Intérieur Brut de la région)

D_{ij} = Distance entre la région i et la région j .

L'objectif premier d'un tel calcul est de fournir une mesure objective du degré de centralité ou de périphérisme d'une région par rapport aux activités économiques, telles qu'elles sont géographiquement réparties sur

(1) J. Paelinck : "Une théorie des seuils de croissance régionaux" Colloque sur les "Seuils d'efficacité de la planification et de l'action régionale". Mons - Novembre 1977.

(2) D. Keeble, P.L. Owens, C. Thomson : "Centrality, Peripherality and ECC Regional Development Study". Department of Geography. University of Cambridge. Draft final report 1981.

le continent européen : plus la valeur du potentiel est élevée, plus la région est centrale. Bien que les auteurs de l'étude soulignent que le potentiel obtenu ne présage en rien de la capacité de la région en question à se développer davantage (réserves internes de développement), ils n'en admettent pas moins que le potentiel obtenu peut être aussi considéré comme le reflet de l'avantage comparatif de la région en matière de développement économique. L'évolution de la valeur du potentiel au cours d'une période donnée traduit l'évolution de l'accessibilité relative de la région par rapport aux activités économiques européennes (proximité des marchés, des fournisseurs, des sous-traitants etc.).

Examinons brièvement les résultats de l'étude :

En 1977, les régions ayant le potentiel le plus élevé étaient globalement les plus centrales du point de vue géographique : Rhénanie-Palatinat-Hesse (9664), Karlsruhe (8529), Düsseldorf (8082), Ile-de-France (7346), Hollande du Sud (6389), Brabant belge (6349), Anvers (6162). Les régions ayant le potentiel le plus bas coïncidaient avec celles de la périphérie géographique : Calabre (1134), Basilicate (1369), Sardaigne (1350), Corse (1634), Irlande (1686), Ecosse (1954). La disparité des valeurs de potentiel obtenues est étonnante : le potentiel de la région de Calabre ne représente que 12 % de celui de la région de Rhénanie-Palatinat-Hesse. Dix autres régions (dont 7 en Italie) ont un potentiel n'atteignant pas 20 % du maximum précédent, alors que 12 autres ont un potentiel dépassant 60 % du maximum. Si le potentiel est le reflet de l'avantage comparatif en matière de développement économique, il faut s'attendre à ce que les régions de la périphérie aient une évolution de leur potentiel plus défavorable que les régions centrales. C'est en effet ce que montre l'étude. Pendant toute la période d'analyse (1965-1977), mais surtout à la fin des années 60 et au début des années 70, les disparités de potentiel entre les régions du centre et celles de la périphérie se sont accentuées. Entre 1973 et 1977, le potentiel de la région de Rhénanie-Palatinat-Hesse a augmenté de 3632 unités, celui de la région de Düsseldorf de 3037 unités, celui de l'Ile de France de 2777 unités et celui du Brabant de 2656 unités, alors que dans le même temps, celui de la Calabre n'augmentait que de 423 unités, celui des Pouilles de 566 unités, celui de l'Irlande de 636 unités, celui de l'Ecosse de 722 unités, celui de Midi-Pyrénées de 783 unités et celui de la Bretagne de 1050 unités. Le potentiel des régions de la périphérie européenne a donc connu une chute relative à mesure que progressait l'intégration européenne et malgré l'application de mesures de politique régionale.

2.2 Modes d'évolution du potentiel régional

L'augmentation du potentiel d'une région peut s'opérer de deux manières différentes :

- de manière exogène, par un mouvement des facteurs de production (capital et main d'oeuvre) depuis l'extérieur vers la région en question. Ce mode d'évolution est surtout caractéristique des périodes de forte croissance où la mobilité des facteurs est grande. Il a fortement contribué au développement des régions jusque vers 1973 (accumulation des facteurs productifs dans les régions centrales, mouvements migratoires centripètes, investissements étrangers, mais aussi mouvements de décentralisation sélective vers la périphérie souvent soutenus par les mesures de politique régionale). Un potentiel élevé est alors source d'attractivité pour les agents économiques extérieurs. Comme le note J. Paelinck "il n'est pas déraisonnable d'admettre que les agents

économiques et sociaux se déplacent vers des endroits où le potentiel global est jugé par eux être plus élevé qu'au lieu où ils se trouvent" (1).

- de manière endogène par une mobilisation et une mise en valeur des ressources internes qui sont inexploitées ou insuffisamment exploitées, par une substitution des productions régionales aux importations de la région, par un renforcement de la capacité d'exportation de la région. C'est un mode de développement qui prévaut dans les périodes où la mobilité des facteurs de production est faible, comme c'est le cas dans la période actuelle. Selon R. Wettmann (2), l'augmentation du potentiel de manière endogène (ou "développement du potentiel endogène") reposerait sur des facteurs tels que "les ressources naturelles et d'environnement, le génie et l'énergie de la population régionale, les structures urbaines de la région, le capital créé et accumulé dans la région etc.". Afin de préciser cette définition quelque peu générale, Wettmann note que "compte-tenu des conditions macro-économiques actuelles, le concept peut être décrit de manière plus juste comme le potentiel régional d'innovation. Ce dernier, qui dans les conditions actuelles représente le goulet d'étranglement décisif du développement régional, peut constituer un point d'ancrage important pour les politiques régionales. Le potentiel d'innovation et d'adaptation d'une région est alors défini comme le réseau des activités économiques et des fonctions d'entreprises indépendantes ainsi que leur environnement qui déterminent le rythme et l'amplitude de la modernisation technique et organisationnelle ainsi que la capacité d'une entreprise régionale de compenser la perte de marchés traditionnels par l'ouverture de nouveaux marchés". Cette définition rejoint celle de R. Abt : "compte-tenu du contexte actuel, la capacité de développement devient surtout une capacité de restructuration. Le potentiel (endogène) peut être assimilé à la capacité d'innovation dans le domaine des techniques, de l'organisation et du marketing" (3). Il convient toutefois de ne pas adopter une vue trop limitative. Si une grande part de l'augmentation du potentiel des régions attardées doit être permise par un renforcement de l'action innovatrice des petites et moyennes entreprises, d'autres ressources peuvent également être mobilisées et activées (énergies renouvelables, ressources agricoles, tourisme rural, artisanat, ressources humaines par le biais de la formation professionnelle etc.).

A l'époque actuelle, l'augmentation de potentiel de manière exogène n'est plus guère permise qu'à des régions très centrales ou qui présentent des attraits exceptionnels : seules celles-ci sont encore capables de drainer du personnel très qualifié (par une croissance de la demande) ou du capital extérieur (notamment par le biais de l'épargne nationale). Ces régions ont par ailleurs une grande aptitude à faire progresser leur potentiel de manière endogène étant donné les agents d'innovation qu'elles possèdent. Pour les régions que nous avons nommées dans le premier chapitre "régions de reconversion

(1) J. Paelinck. "Une théorie des seuils de croissance régionaux". op. cit.

(2) R. Wettmann, E. Ciciotti "The mobilisation of indigenous potential". C.E.E. 1981

(3) R. Abt : "Praxisorientierte Potentialbestimmung für nichttouristische Entwicklung in Bergregionen". Arbeitsberichte NFP "Regional probleme in der Schweiz". Bern 1981.

de la seconde génération", l'augmentation du potentiel doit surtout être recherchée de manière endogène, ce qui n'exclut pas que dans certains cas elles puissent bénéficier d'apports exogènes.

3. LES PRINCIPAUX ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DE PROMOTION DU POTENTIEL REGIONAL PAR LE MODE ENDOGENE

3.1 L'analyse de potentiel

En raison de l'ambiguïté même du concept de potentiel, l'analyse qui doit permettre de le déterminer comporte de multiples facettes :

- Mesure du potentiel. Cette mesure a surtout pour but de faire ressortir les différences de potentiel entre diverses régions ainsi que la variation du potentiel d'une région donnée au cours du temps. L'exercice de quantification du potentiel des régions européennes effectué par l'Université de Cambridge et cité au chapitre 2 s'inscrit dans cette catégorie. Il importe toutefois de constater qu'il s'agit d'une approche modélisée et donc fatalement réductrice. Bien d'autres facteurs que le produit intérieur brut et les distances entre régions pourraient être pris en compte dans une mesure du potentiel. La diversité des régions témoigne de la spécificité des facteurs qui contribuent à la constitution de leur potentiel. Ces facteurs spécifiques gagnent à être identifiés. C'est la raison pour laquelle l'élaboration d'un élément de comparaison entre les régions devant refléter leur potentiel ne peut être que simplificatrice.

- Identification des éléments susceptibles d'être activés dans le sens d'une augmentation du potentiel régional. Suivant que l'on ambitionne une augmentation du potentiel par le mode exogène ou par le mode endogène, les facteurs à prendre en compte sont en général différents, bien que certains puissent servir aux deux stratégies (les infrastructures de transport par exemple). Pour promouvoir le potentiel de manière exogène, il faut identifier les facteurs susceptibles d'augmenter l'attractivité de la région vis-à-vis des agents économiques et sociaux situés à l'extérieur (accessibilité, équipements techniques, socioculturels, logement etc.). Pour promouvoir le potentiel de manière endogène, il faut identifier les domaines contenant des réserves de ressources (ressources naturelles, niveau de qualification de la main d'oeuvre, niveau technique des entreprises régionales, capital disponible etc.). Le tableau ci-joint dresse une liste non exhaustive des facteurs à prendre en compte dans une telle analyse, en les différenciant suivant le mode de développement endogène et exogène.

- Evaluation des réserves de production inexploitées ou insuffisamment exploitées. Cette démarche doit logiquement suivre l'identification des éléments pouvant être activés. Il s'agit de traduire en termes de production, d'emplois, d'exportations possibles etc., le volume maximum de richesses pouvant être créées en mobilisant les ressources inexploitées ou insuffisamment exploitées tout en respectant les grands équilibres nécessaires (et notamment écologiques). Il s'agit en quelque sorte d'évaluer l'augmentation maximale du potentiel qu'il est réaliste de concevoir dans la mesure où toutes les ressources disponibles seraient exploitées de manière optimale.

- Elaboration d'un diagnostic et recherche d'une stratégie. D'un point de vue opérationnel, l'identification des éléments susceptibles d'être activés et l'évaluation des réserves de production offrent des choix aux décideurs, tenant compte du fait que toutes les ressources disponibles ne peuvent pas être mobilisées simultanément pour des raisons évidentes. Il est donc important que l'analyse de potentiel fasse ressortir les goulets d'étranglement les plus importants qui limitent le développement de la région

en question et indique à l'aide de quelles mesures et à quel prix les réserves de potentiel peuvent être mobilisées.

L'analyse du potentiel n'est pas une étude de prévision : même dans un contexte de crise économique, elle repose sur une amélioration possible de l'offre. Elle s'adresse par ailleurs non seulement aux responsables régionaux mais également, et peut-être principalement, aux agents économiques et sociaux de la région. Elle doit donc être le point de départ d'une synergie qui devra regrouper le plus grand nombre possible d'initiatives locales et régionales. Pour cette raison, elle doit se composer d'éléments qualitatifs et détaillés beaucoup plus que d'éléments quantifiés globaux. Comme l'indique R.Abt, "l'analyse de potentiel devrait être un scénario concret de développement, traduit éventuellement sous diverses variantes" (1).

(1) R. Abt. : "Praxisorientierte Potentialbestimmung für nichttouristische Entwicklung in Bergregionen". op.cit.

Indicateurs de Potentiel

Pour le développement exogène

Pour le développement endogène

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">. <u>Conditions naturelles et environnement</u>: facteurs naturels d'attractivité pour des investisseurs et agents extérieurs (paysage, eau, vent, climat, niveau de pollution etc.)
. <u>Main d'oeuvre</u>: coût relatif, disponibilité, niveau de formation et de qualification
. <u>Éléments macro-spatiaux de localisation</u>: accessibilité inter-régionale grandes infrastructures de transport et de télécommunication
. <u>Éléments micro-spatiaux de localisation</u>: présence de zones industrielles, prix des terrains, capacité disponible en matière de logement, normes d'environnement
. <u>Présence d'économies externes et d'équipements de niveau supérieur</u> (grandes agglomérations)
. <u>Niveau des impôts locaux</u>
. <u>Possibilités de subventionnement</u> pour la création et l'expansion d'entreprises
. <u>Climat social</u>
. <u>Attractivité résidentielle</u> (favorisant l'immigration) | <ul style="list-style-type: none">. <u>Conditions naturelles et environnement</u>: ressources naturelles à exploiter de manière endogène (matières premières, végétation, sources d'énergie, renouvelables), qualité du paysage et de l'environnement.
. <u>Main d'oeuvre</u> : niveau de formation et de qualification, expérience professionnelle, motivation et attitude vis-à-vis de l'innovation dans les entreprises
. <u>Accessibilité des marchés extérieurs et des services de haut niveau</u>: infrastructures de transport et de télécommunication
. <u>Entreprises</u>: spécialisation sectorielle de la production, niveau technologique, taille, situation financière, degré de dépendance externe en matière décisionnelle, réseau de commercialisation, organisation interne de la production, attitude des chefs d'entreprise vis-à-vis de la modernisation et de l'innovation degré de coopération inter-entreprises et esprit coopératif.
. <u>Artisanat</u>: importance relative, qualité des produits, structures de vente, esprit coopératif
. <u>Tourisme</u>: ressources, fréquentation, capacité de développement (particulièrement du tourisme rural)
. <u>Accès au capital à risque</u>: présence de banques spécialisées, attitude des organismes bancaires vis-à-vis de l'innovation
. <u>Tertiaire d'entraînement</u>: services aux entreprises et formation professionnelle (catégories, niveau de développement, accessibilité)
. <u>Agriculture</u>: conditions de sol, structure des entreprises, âge moyen des exploitants, niveau technique des exploitations
. <u>Attractivité résidentielle freinant l'émigration</u>: équipements scolaires et socio-culturels, logement, qualité de vie
. <u>Niveau d'indénrité régionale de la population</u> |
|--|--|

Cette suggestion est importante dans la mesure où les scénarios de développement ont toujours un effet psychologique mobilisateur, les variantes pouvant alors être évaluées sur la base de leur coût et des avantages qu'elles procureraient.

3.2 Un diagnostic provisoire relatif aux réserves endogènes de potentiel des régions défavorisées

La mobilisation des réserves endogènes de potentiel dans les régions européennes s'opère actuellement de manière tout à fait empirique. Le fait qu'il n'y ait pas encore eu d'analyse systématique des réserves endogènes de potentiel tient surtout à ce qu'il n'existe pas de méthode d'analyse reposant sur un fondement théorique. Un certain nombre de travaux de recherche empirique effectués ces dernières années ont permis d'expliquer pourquoi et par quels mécanismes le potentiel des régions défavorisées et périphériques a tendance à baisser en valeur relative. D'autres travaux ont par ailleurs permis l'identification d'un certain nombre de domaines recelant des réserves endogènes de potentiel. Il s'agit en particulier :

- du secteur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (technologie, organisation, marketing, accès au capital, etc.) ;
- de la valorisation des ressources humaines ;
- du secteur de l'économie rurale (agriculture, sylviculture, agro-alimentaire, tourisme rural) ;
- des ressources maritimes.

Au cours de ces dernières années, des politiques et des initiatives de mobilisation des réserves endogènes de potentiel ont vu le jour dans la plupart des pays européens et ont conduit à la création d'instruments et d'organismes spécifiques. Ces politiques et ces initiatives sont encore fortement morcelées et sectorialisées ; elles ne sont pas, la plupart du temps, reliées à une conception précise de l'aménagement du territoire. Inversement, le contenu et les pratiques habituelles de l'aménagement du territoire sont susceptibles d'être remises en question en raison même du nouveau mode de développement régional.

Les prochains chapitres seront consacrés à une étude plus approfondie des réserves endogènes dans les secteurs mentionnés ci-dessus, des instruments et organismes spécifiques récemment créés ainsi que des possibilités de coordination notamment spatiale des différentes actions entreprises.

3.3 Le secteur des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et celui de l'artisanat

3.3.1 Contraintes à la mobilité spatiale du progrès technique

La notion d'innovation et de progrès technique est une notion complexe. D'une part elle s'applique à diverses fonctions de l'entreprise (innovation dans le domaine des produits, des procédés de fabrication et de l'organisation interne de l'entreprise), d'autre part elle concerne tous les stades du progrès technique depuis les résultats de la recherche fondamentale jusqu'aux produits commercialisables en passant par l'imitation. L'innovation dans le domaine des produits permet une amélioration de la qualité des produits et la fabrication de produits nouveaux. L'innovation dans le domaine des procédés de fabrication permet, pour un même input de facteurs de production, un plus

grand output de production (augmentation de la productivité des facteurs). Selon l'entreprise que l'on considère, une même innovation peut être classée dans une catégorie ou dans une autre. Ainsi, une nouvelle machine-outil est une innovation de produit pour l'entreprise qui la fabrique, mais elle est une innovation de procédé de fabrication pour l'entreprise qui l'achète.

Le progrès en organisation est encore appelé "unembodied progress" car il n'est incorporé ni dans le capital ni dans la main-d'oeuvre : il concerne la construction et le développement de l'entreprise, la planification du travail, le contrôle de qualité, le transport et la gestion des stocks etc.

L'innovation technologique qui réduit les coûts de production et augmente la valeur ajoutée des produits est un facteur vital pour les entreprises des régions européennes étant donné le contexte international décrit dans le premier chapitre. Par rapport aux autres facteurs de production, le progrès technique possède une propriété spécifique : alors qu'une unité de travail ou de capital ne peut être utilisée qu'en un seul endroit, une information scientifique peut être utilisée à plusieurs endroits simultanément sans que la connaissance technique ne modifie son caractère. Cet état de chose pourrait laisser supposer qu'il n'existe pas de contraintes à la mobilité spatiale du savoir-faire et à sa diffusion. La théorie néo-classique du développement régional qui suppose une mobilité équivalente des facteurs de production (y compris des connaissances techniques) semble en accord avec cette hypothèse. Il fallut toutefois attendre l'avènement de la théorie de la polarisation, qui introduit la notion de mobilité sélective des facteurs de croissance (dans le temps, dans l'espace et en fonction de la qualité), pour avoir la justification théorique de l'inégalité des régions face au progrès technique. La divergence d'évolution entre les centres et les périphéries a des causes cumulatives ; les "backwash effects" s'avèrent plus puissants que les "spread effects". La technologie se diffuse plus facilement dans le cercle restreint des grands pôles et des régions urbaines.

Quels sont donc les facteurs qui influencent la mobilité spatiale du savoir-faire technique ? (1)

Un premier groupe de facteurs sont des facteurs généraux, valables pour l'ensemble du territoire qui influent sur l'intensité et la vitesse de la diffusion du savoir-faire, mais de manière différentielle pour les diverses régions, en fonction de leur structure. Il peut s'agir de la législation sur la concurrence (qui réduit les possibilités de coopération entre entreprises), de la législation sur les brevets (l'effet de protection stimule la recherche mais freine l'imitation et renforce les tendances à la cartellisation et à la formation de monopoles technologiques ; l'effet d'information résultant de la déposition du brevet est limité par le fait que de plus en plus de découvertes concernent les procédés de fabrication qui ne font pas automatiquement l'objet de brevet, mais sont protégés par la "loi du silence"). Le niveau de décentralisation administrative (une structure fédérale tend à niveler les chances des régions en matière d'innovation) et le niveau général de développement économique (la saturation des marchés renforce la nécessité d'innover sur les produits) ont également une influence sur la diffusion de l'innovation.

(1) Voir sur ce point : C. Muggli, P. Güller : "Mobilität und Verfügbarkeit von Know-How". Arbeitsbericht Nt.6. NFP "Regionalprobleme in der Schweiz" Bern 1980.

Un second groupe de facteurs concerne les propriétés spécifiques des innovations vis-à-vis de leur capacité à être diffusées. La nature même de l'innovation est un élément qui augmente ou diminue la portée des autres facteurs de diffusion. Il s'agit de la complexité et de l'envergure de l'innovation (les technologies complexes ne peuvent être adoptées que par un recyclage du personnel, la complexité et l'envergure peuvent représenter un obstacle pour l'adoption de l'innovation par les PME : il est plus facile d'adopter des innovations décomposables en éléments simples), de l'avantage comparatif de l'innovation par rapport à d'autres technologies (notamment de la possibilité offerte par l'innovation d'économiser un élément de production rare), de la compatibilité de l'innovation avec les conditions de production existantes (les conditions techniques, d'organisation, ou socio-économiques de l'entreprise pouvant expliquer la lenteur d'adaptation des innovations), de la possibilité d'observation et d'essai de l'innovation et du degré de maturité de l'innovation (qui facilite la diffusion à condition que le risque d'obsolescence ne soit pas trop élevé).

Un troisième groupe de facteurs influant sur la diffusion de l'innovation est relatif aux caractéristiques de l'entreprise. La corrélation entre la taille de l'entreprise et les activités d'innovation (hypothèse de Schumpeter) est probable, mais pas complètement vérifiée. Les études empiriques montrent une bonne corrélation entre les dépenses en recherche et développement (jusqu'à un certain seuil) et la taille de l'entreprise, mais il peut aussi se faire que les entreprises croissent parce qu'elles sont innovatrices. Les PME indépendantes montrent une attitude réservée face à la recherche (pas de programmes planifiés consistants à long-terme concernant les produits, les procédés ou les matériaux ; crainte de ne pas pouvoir imposer les innovations sur le marché). Pourtant, les PME sont assez innovatrices par un processus créatif qui se situe en général au stade de la production ou à sa proximité et auquel participent, par opposition aux grandes entreprises une grande partie des employés. La structure du marché duquel dépend l'entreprise influe sur sa capacité d'innovation, d'une part parce que l'évolution de la demande des consommateurs exerce une influence de plus en plus grande sur les produits offerts (les innovations provenant d'idées émises par les sections "marketing" des entreprises ont beaucoup progressé) ; d'autre part parce qu'il faut un volume de vente minimum (donc une taille minimum du marché) pour amortir une innovation. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises indépendantes orientées principalement vers le marché régional (dans la région du Nord de l'Angleterre, par exemple, 50 % des PME indépendantes de création récente écoulent plus de 75 % de leurs produits sur le marché régional, alors que seulement 12 % des filiales de grandes entreprises y vendent la même proportion de leur production (1)) sont plus flexibles que les filiales d'entreprises multi-régionales et multi-nationales pour s'adapter aux variations de la demande du marché régional. Mais l'orientation exclusive des PME vers le marché régional peut s'avérer à la longue un facteur de retard.

L'organisation de l'entreprise (découpage du processus de production en étapes et coordination des étapes) n'est pas sans influence sur la diffusion du progrès technique, qu'il s'agisse de l'organisation interne (divers modèles) ou des relations entre les maisons-mères et les filiales. En ce qui concerne l'organisation interne on a souvent souligné le climat peu propice à l'innovation qui résulte d'un modèle trop hiérarchisé ; on

(1) R. Morley : "Employment, investment and regional policy in the Northern Region". Newcastle 1976.

insiste également de plus en plus sur la nécessité d'avoir au sein des divers secteurs de l'entreprise un "promoteur d'innovation spécialisé" (les PME pouvant faire appel à des experts extérieurs). En matière d'organisation, les conditions de créativité dans les PME indépendantes semblent dépendre d'un cycle de production pas trop rigide, d'une structure de groupe stable au sein de l'entreprise qui maintient les groupes de travail aptes à apprendre et à optimiser leur mémoire, d'une différenciation des fonctions pas trop stricte (pas d'isolement des fonctions de recherche et développement (1)). En ce qui concerne les entreprises multi-régionales et multi-nationales, on observe que les activités de recherche-développement sont le plus souvent concentrées auprès des maisons-mères, les filiales n'étant pas elles-mêmes pourvoyeuses d'information, mais adoptant rapidement les innovations fournies par les maisons-mères.

L'organisation financière et l'accès au capital à risque

La promotion de l'innovation technologique représente pour une entreprise à la fois un alourdissement des frais de fonctionnement et une augmentation du budget d'investissement. Dans la phase de recherche ce sont surtout les frais de fonctionnement qui sont importants (salaires d'une équipe de techniciens-chercheurs), alors que le capital d'investissement est surtout nécessaire pour la mise en oeuvre de l'innovation dans le système de production. Les contraintes financières sont surtout importantes pour les PME indépendantes qui sont pour la plupart des entreprises familiales où l'on est réticent à accepter une prise de participation extérieure, même minoritaire. L'accès au capital à risque est assez difficile pour les PME alors que les grandes entreprises sont plus favorisées dans ce domaine.

La spécialisation sectorielle de l'entreprise n'est pas sans influence sur sa capacité d'innovation. Plus encore que les secteurs ce sont les filières qui sont importantes du point de vue de l'innovation. Le progrès technique se transmet de manière verticale entre les diverses branches d'une même filière. L'évolution de la demande de produits finis et les progrès de la productivité varient selon les secteurs et les filières. La combinaison de l'évolution de la demande et de la productivité donne des informations sur le potentiel d'innovation des divers secteurs.

Un quatrième groupe de facteurs influant sur la diffusion de l'innovation concerne la différenciation spatiale (ou les effets de localisation). Les entreprises sont plus ou moins sensibles au progrès technique en fonction de leur localisation. Plusieurs facteurs sont responsables de ce phénomène. L'accessibilité à l'information décroît à mesure que le degré de périphérie d'une région augmente. Il existe un profond déséquilibre régional en ce qui concerne la répartition des institutions de recherche, des organismes de dépôt de brevets, des organismes attribuant des licences, des organismes de conseil d'entreprises en matière de technologie et d'organisation, des foires et des expositions. Ce déséquilibre régional est renforcé par le manque d'infrastructures de niveau supérieur dans les régions de la périphérie (aéroports, trains rapides), permettant de compenser l'effet d'éloignement.

(1) T. Ellwein : "Innovation und Innovationsbedingungen in kleinen und mittleren Betrieben des ländlichen Raumes". In "Informationen zur Raumentwicklung". Heft 7/8-1980.

Le manque de personnel qualifié dans les régions de la périphérie est attribuable aussi bien à l'offre qu'à la demande. Du côté de l'offre, le personnel qualifié a tendance à quitter les régions périphériques en raison des faibles possibilités de promotion, du bas niveau des équipements culturels et éducatifs. Par ailleurs, ces régions manquent d'établissements formant du personnel qualifié (universités, centres de recherche etc.). De l'autre côté, les entreprises des régions périphériques exercent une faible demande en personnel qualifié en raison du manque de possibilités de comparaison, des rémunérations élevées du personnel de recherche qui sont susceptibles de perturber la "paix sociale" des entreprises.

Les effets marginaux négatifs du développement par le mode exogène. Le développement des régions périphériques par le mode exogène (décentralisation d'entreprises, création de filiales, investissements étrangers etc.) qui a prévalu durant toute la période de forte croissance a eu des effets marginaux négatifs qui ont considérablement réduit la capacité d'innovation de ces régions : les fonctions nobles des entreprises régionales (recherche, marketing, organisation) ont été systématiquement transférées auprès des maisons-mères dans le cadre des fusions, les nouvelles filiales ont créé surtout des emplois de routine. Ce mode de développement n'a permis le maintien ni d'un volume de personnel qualifié ni de services aux entreprises suffisants pour faire éclore un développement autocentré. La plupart des investissements promus dans les régions périphériques ont été des investissements à faible risque dans le domaine des "technologies mûres". Vues sous l'aspect du processus de diffusion les primes au développement régional favorisent l'adoption tardive et non pas précoce de nouvelles technologies et ne favorisent donc pas une augmentation du potentiel régional en ne permettant pas à ces régions d'accéder à des marchés nouveaux et en croissance plutôt qu'à ceux en voie de saturation.

L'analyse précédente a montré que de nombreux facteurs restreignent la mobilité du progrès technique dans l'espace et défavorisent les régions périphériques. Il en résulte une disparité importante entre régions centrales et régions périphériques du point de vue de l'innovation, que l'on peut illustrer au moyen de quelques exemples (1) :

- en Allemagne fédérale, le nombre de brevets déposés par nombre d'employés ou d'entreprises dans le secteur des constructions mécaniques en 1977 a été 4 fois plus élevé dans les régions développées que dans les régions en retard. Des résultats similaires sont obtenus pour la relation entre la région métropolitaine de Copenhague et les autres régions danoises ;
- sur 100 projets d'innovation dans le secteur de la micro-électronique subventionnés par le ministère de la Recherche en R.F.A., 85 étaient en provenance des régions développées et 15 des régions en retard ;
- les PME du Sud-Est de l'Angleterre produisent environ 2,5 fois plus d'innovations importantes que des entreprises, même plus grandes, d'autres régions telles que l'Ecosse ou le Pays de Galles (échantillon de 323 innovations entre 1965 et 1978) ;

(1) Voir : Ewers, Wettmann : "Innovationsrückstände und regionale Innovationspolitik im ländlichen Raum", in "Informationen zur Raumentwicklung" Heft 7/8 - 1980. et
R.Rothwell : "Innovation, small firms and regional development" Workshop on "Regional Innovation Policy" Sophia - Antipolis - 1981.

- d'autres résultats empiriques montrent que les régions à forte productivité, à fort taux d'urbanisation et à fort revenu sont les premières à adopter les innovations ; les régions périphériques accusent un retard de plusieurs années.

Les effets de l'innovation technologique sont multiples : ils concernent le volume d'emploi, le revenu et la productivité des entreprises, l'environnement, la qualification des emplois et les modes de travail, les matières premières utilisées (rareté, prix, etc.). Des conflits entre les divers effets ne sont pas à exclure notamment entre l'effet de revenu et celui sur le volume d'emploi : ce conflit a lieu lorsque la croissance des revenus du travail équivaut à l'augmentation de la productivité et lorsque l'innovation sur les procédés de fabrication est la cause majeure de l'augmentation de la productivité. Cette situation est caractéristique des régions périphériques où ont lieu de nombreux investissements de rationalisation qui libèrent des quantités importantes de main d'oeuvre. L'effet sur la qualification du travail peut être positif ou négatif. Dans le cas de l'introduction de la micro-électronique, les deux effets sont produits simultanément, ce qui crée un écart de la qualification entre le personnel qualifié et le personnel de base. Mais la relation entre l'innovation technologique et la qualification du travail n'est pas univoque, elle est réciproque : un faible niveau de qualification peut s'avérer un obstacle à l'introduction de nouvelles technologies.

Les effets du progrès technique sur le marché du travail font actuellement l'objet de recherches importantes, qui gagnent à être poursuivies dans un contexte micro-économique, comme le précise A. Heertje (1) : "Le débat concernant le marché du travail manque de corps dans un contexte macro-économique, tandis qu'une analyse micro-économique complémentaire peut mettre en lumière, de façon très vive, les conséquences du progrès technique sur l'employé, l'entreprise et toute l'industrie. Tandis qu'une analyse macro-économique a une certaine utilité pour une esquisse préliminaire des conséquences du progrès technique, une compréhension plus approfondie du développement technique doit être liée, en définitive, aux activités que l'homme a placées au centre du processus de production".

Les résultats de telles analyses conduisent, selon Heertje au diagnostic suivant : "Il faut s'attendre à un remaniement important et permanent des divers cloisonnements du marché du travail. Non seulement il sera nécessaire de soumettre les travailleurs à un recyclage continu, mais le chômage s'installera chaque fois que la mise en service de nouvelles techniques aura pour effet de diminuer le nombre des travailleurs nécessaires. La disparition de produits anciens, remplacés par de nouveaux, peut provoquer des modifications draconiennes dans le schéma de l'emploi. La tendance d'avenir consiste, vraisemblablement, à fonder les décisions concernant le progrès technique, non pas sur des critères simples comme le rendement financier, mais sur des aspirations plus fondamentales et subjectives en rapport avec la nature, le sens et le taux du développement technique et de ses applications. Moins les employés considèrent le progrès technique comme un phénomène inévitable, et plus ils voudront en assumer l'orientation ou du moins le façonner pour qu'il se conforme à leurs propres desseins".

(1) A. Heertje : "Economie et progrès technique". Ed. Aubier-Paris. 1979. p. 209.

Ces considérations montrent que les conséquences négatives du progrès technique dans les régions périphériques et en retard (la rationalisation de la production est une condition vitale pour certaines entreprises) doivent être compensées par une mise en valeur d'autres ressources endogènes, naturelles ou humaines.

3.3.2 Politiques de promotion de l'innovation et de développement des petites et moyennes entreprises

Le diagnostic des problèmes de développement des petites et moyennes entreprises indépendantes dans les régions périphériques et défavorisées ayant été établi, il faut alors examiner les instruments et les politiques spécifiques qui devraient permettre d'élever le potentiel des régions en question en mobilisant les capacités de développement des PME.

Il n'est pas inutile de souligner, afin de justifier une telle politique, qu'il existe quelques régions en Europe qui ont réussi au cours de ces dernières années un décollage économique reposant presque exclusivement sur le dynamisme des PME indépendantes. Il s'agit en particulier de la partie centrale et septentrionale de la côte adriatique en Italie et du plateau de Souabe dans le Bade-Wurtemberg.

Les différents instruments que nous analysons ici ne sont pas tous issus de ce qu'il est convenu d'appeler les politiques régionales. Certains d'entre eux s'inscrivent dans le cadre de politiques sectorielles notamment de politiques nationales de technologie et de recherche (promotion et diffusion de l'innovation) et de politiques nationales d'enseignement (universités régionales).

Promotion des investissements d'innovation et des projets de recherche-développement (R & D) des entreprises

Certains programmes étatiques de promotion financière dans ce domaine sont régionalisés (dans la mesure où les taux de subvention sont plus élevés dans les régions en retard). En Irlande, l'"Industrial Development Authority" (IDA) applique deux programmes de promotion : le "New Industry Programme" et le "Small Industries Scheme". Dans le cadre de ce dernier programme, des subventions sont accordées aux projets industriels de R & D (la subvention, applicable aux entreprises de moins de 50 personnes et aux projets en R & D de moins de 300.000 Livres, couvre au maximum 50 % des dépenses d'équipement, de consultants, de personnel). En Italie, le Fonds pour la Recherche Appliquée a traditionnellement bénéficié aux grandes entreprises des régions du Nord. Depuis 1974, 40 % du Fonds est réservé aux régions du Sud. Au Danemark, des programmes spéciaux du Conseil National de Technologie, en partie régionalisés, ont été appliqués de 1977 à 1979 pour promouvoir dans les petites entreprises de moins de 50 employés, les fonctions de gestion, de marketing et d'innovation de procédés de fabrication et de produits. En Allemagne fédérale, divers programmes sont appliqués tant au niveau fédéral ("Erstinnovationsförderungsprogramm" du ministère de l'Economie et "Fachförderungsprogramme" et "Externe Vertragsforschung" du Ministère de la Recherche Scientifique et de la Technologie) qu'au niveau de différents "Länder" (Bavière, Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Westphalie). Ces programmes ne comportent pas de différenciation régionale. Le programme fédéral "Externe Vertragsforschung" subventionne les projets d'innovation pour lesquels les entreprises font appel à des organismes de conseil extérieurs. Ce programme s'applique aux PME ayant un chiffre d'affaire ne dépassant pas 200 millions de Marks ; la subvention atteint au plus 30 % du montant du contrat et au maximum 120.000 DM par an et par entreprise.

L'expérience de ces dernières années montre que la subvention moyenne est de 24.000 DM par entreprise demandeuse. Les entreprises subventionnées avaient pour moitié un chiffre d'affaire inférieur à 20 millions de DM ou un nombre d'employés inférieur à 250. Le programme bavarois de promotion de l'innovation en vigueur depuis 1980 permet d'attribuer des subventions de 50 % du coût de mise en oeuvre d'un processus d'innovation. Les programmes du Land de Bade-Würtemberg comportent des subventions de 50 % au plus du coût des projets d'innovation et de développement des PME ayant un chiffre d'affaire inférieur à 200 millions de Marks. La plupart des PME subventionnées ont un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions de Marks et moins de 500 employés. Par ailleurs, des prêts bonifiés (4 % de taux d'intérêt) sont disponibles pour le développement de produits nouveaux. Le "Technologie - Programm Wirtschaft" du Land de Rhénanie-Westphalie, en vigueur depuis 1978, permet le subventionnement de tout le cycle d'innovation, depuis la recherche d'idées jusqu'au marketing. Les subventions sont différenciées suivant 3 phases :

- la phase de R & D : Subvention de 50 % pour : recherche, essais, prototypes, construction de laboratoires, engagement de conseillers et d'experts, contrats à des organismes spécialisés ;
- la phase d'introduction d'une nouvelle technologie dans le processus de production : subvention de 20 à 30 % (dans les régions défavorisées, ces taux peuvent être supérieurs) pour les investissements relatifs à des nouvelles installations de production ;
- la phase de réalisation et de distribution : subvention de 20 % pour les opérations de marketing.

La sélection des entreprises s'est opérée tout d'abord d'après le degré d'innovation des opérations proposées (pour les PME, il s'agit surtout de nouvelles combinaisons d'éléments connus qui apportent des solutions nouvelles) et d'après les créations d'emplois (si de nouveaux emplois ne sont pas créés, la demande doit être justifiée par une réduction de la pollution, par des économies d'énergie, par la substitution de matières premières de grande valeur, etc.). En 1980, 60 millions de Marks ont été distribués dans le cadre de ce programme, la subvention moyenne a été de 533.000 Marks par projet. Les entreprises des régions urbaines ont bénéficié plus que les autres des subventions.

Promotion du développement d'équipes de R & D au sein des entreprises

L'une des contraintes principales à la diffusion du progrès technique dans les PME étant le manque de personnel qualifié, un certain nombre de programmes visent à subventionner les dépenses de personnel spécialisé dans le secteur de R & D.

En Allemagne fédérale, le programme "Forschung und Entwicklung-Personal-kostenzuschüsse" (subventions aux dépenses en personnel de R & D), financé par le Gouvernement fédéral et administré par la "Arbeitsgemeinschaft industrieller Forschungsvereinigungen" (association regroupant 87 organismes de recherche du secteur industriel) s'adresse aux PME indépendantes dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas 150 millions de Marks et qui ont moins de 1.000 employés. La subvention annuelle maximale est de 400.000 Marks. La base de calcul de la subvention est le volume des salaires de l'année précédente du personnel de R & D. En 1979, la subvention moyenne par entreprise a été de 77.600 Marks. 65 % des entreprises subventionnées ont moins de 200 employés. Dans le cadre de ce programme sont distribuées annuellement de 300 à 350 millions de Marks depuis 1978.

Aux Pays-Bas, le rapport gouvernemental sur l'innovation technologique propose l'attribution de subventions sur les salaires du personnel de R & D sans différenciation régionale.

En France, la politique régionale prévoit l'attribution de subventions spéciales relatives à la localisation d'activités tertiaires (PLAT) ou de recherche (PLAR) dans les régions défavorisées. Toutefois, ces primes ne sont attribuées qu'une fois et elles sont calculées non pas sur le volume des salaires concernés, mais sur le nombre d'emplois créés (le seuil minimum étant de 30 emplois sur 3 ans). En 1977, 48 millions de Francs concernant 54 opérations ont été ainsi distribués.

Promotion des centres de conseil en innovation

Dans la plupart des pays européens, de nombreux centres de conseil en innovation ont été créés sur la base d'initiatives les plus diverses. Un certain nombre font l'objet d'un soutien financier de la part des organismes publics.

En Grande-Bretagne, il existe une grande diversité d'organisations pouvant prêter assistance aux PME, depuis de simples organismes de conseil jusqu'à des organismes poursuivant des recherches fondamentales et appliquées.

En Italie, il existe de nombreuses organisations privées ou semi-publiques de conseil aux PME. On peut citer dans ce contexte l'Agence pour la Promotion Technologique dans les petites et moyennes entreprises du Sud, créée par la Chambre de Commerce de Naples. Par ailleurs, la Loi de Restructuration Industrielle de 1977 soutient la constitution d'agences spécialisées (consortia) de conseils aux PME des régions du Sud. La même loi attribue une partie du Fonds pour la Recherche Appliquée au transfert de technologie et à la diffusion de l'innovation.

Aux Pays-Bas, les sociétés de développement régional (R.O.M.) créées entre 1974 et 1978 ont des fonctions multiples dont l'une est de stimuler l'innovation technologique dans les entreprises de leur région. Il existe par ailleurs d'autres organismes tels que le Centre pour la planification et l'innovation dans les entreprises créé par l'Association des employeurs des provinces du Nord et soutenu financièrement par le Fonds de Développement du Nord ; ou bien le Centre de conseil aux entreprises du Limbourg subventionné par le ministère de l'Economie.

En Allemagne fédérale, il existe un important réseau d'organismes favorisant le transfert de technologie et la promotion de l'innovation dans les PME. Nous prendrons ici en considération les organismes qui ne sont pas des bureaux régionaux d'un organisme national (ces derniers seront examinés dans un prochain chapitre). Les promoteurs de tels organismes peuvent être des Chambres de Commerce et d'Industries, des collectivités locales, des syndicats de branches industrielles etc. Ainsi, les deux Chambres de Commerce et d'Industrie du "Mittlerer-Neckar" et "Ostwürttemberg" ont créé en commun un Centre de conseil en technologie et innovation, dont la tâche est de conseiller les PME de la manière suivante :

- transfert d'information : recherche de littérature spécialisée et de brevets à partir de sources d'information diverses (rapports de recherche, revues spécialisées, banques de données etc.) ;

- mise en contact des PME avec des organismes spécialisés en matière technologique (universités, centres de recherche, autres entreprises industrielles) ;
- information des PME sur la promotion financière de la R & D par les organismes publics.

Grâce au financement du Ministère fédéral de la Recherche et du Ministère bavarois de l'Economie, un Institut de transfert de technologie pour la Bavière orientale (OTTI Ostbayerisches Technologie - Transfer Institut) a pu voir le jour à Regensbourg. Cet organisme regroupe une centaine de membres, dont des chambres de commerce et d'industrie, des municipalités, des districts, des entreprises et des personnes privées. Son objectif est de promouvoir les transferts de technologie vers les PME et l'artisanat et de rechercher des solutions adaptées à chaque cas particulier. L'institut dispose de cinq spécialistes permanents qui ont accès aux banques de données technologiques nationales et étrangères, aux organismes spécialisés et aux experts etc. Le cycle d'une démarche se compose des étapes suivantes :

- demande formulée par une PME voulant se moderniser ;
- visite de l'entreprise par l'un des cinq spécialistes ;
- recherche sur l'état des techniques (banques de données) ;
- demande d'information à des experts extérieurs ;
- contrôle de l'information auprès d'autres experts ;
- mise en contact de la PME et des experts ;
- examen des possibilités de subventionnement de la PME ;
- aide à la formulation des demandes de subvention par la PME ;
- contrôle du résultat.

L'Institut organise également des séminaires spécialisés. Il existe en R.F.A. d'autres organismes similaires, tels la "Technologie - Vermittlungs-agentur" à Berlin, la "Technologieberatungstelle Ruhr e.V." à Bochum, le "Technologiezentrum des Vereins Deutscher Ingenieure" etc.

En France, le précédent gouvernement avait déjà lancé un certain nombre d'opérations visant à :

- faciliter l'accès des PME à l'information scientifique et technique ;
- mettre en place des centres d'appui technique polyvalents apportant leur soutien aux PME, notamment en ce qui concerne la création de produits nouveaux et les essais ;
- créer dans les régions des centres de compétence spécialisés en recherche industrielle, dans les domaines intéressant l'industrie régionale.

Des centres polyvalents d'assistance technologique aux PME ont déjà été créés en Alsace, en Aquitaine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon. A titre expérimental, des ateliers d'innovation ont été créés dans deux régions comportant un tissu industriel de P.M.E. dispersées en Charentes et dans l'Orne. Des centres de contrôle et d'essai, ayant une finalité

d'assistance technique plus classique ont été mis en place en Lorraine, en Midi-Pyrénées, dans le Nord Pas-de-Calais, en Rhône-Alpes. Par ailleurs, un nombre assez important de centres de recherche technique spécialisés dans toute une série de secteurs (textile, agro-alimentaire, cuir, brasseries, etc.) ont aussi vu le jour. Il faut enfin mentionner l'expérience des contrats de pays qui ont promu de nombreux organismes d'assistance à l'économie locale (agences de services polyvalents, assistance économique aux chefs d'entreprise, organisation de la sous-traitance, etc.).

Décentralisation des organismes nationaux responsables de la politique de R & D

Les organismes nationaux responsables de la politique de R & D et de la diffusion de l'information technologique ont été conduits, pour maintenir leur efficacité et agir à proximité des PME, à créer des agences régionales.

Au Danemark, le Conseil National de Technologie a mis en place un service d'information technologique avec des agences régionales. Aux Pays-Bas, le Service National de l'Industrie a une agence dans chaque province dont la tâche est de conseiller les entreprises en matière de technologie. Suite au Rapport national sur l'innovation, les provinces ont été invitées à créer chacune un bureau pour la politique industrielle et l'innovation.

En R.F.A. le Conseil de Rationalisation de l'Economie (Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft), poursuit, à la demande des ministères fédéraux de la Recherche et de l'Economie, des opérations-pilotes de promotion et de développement technologique, d'organisation et de gestion. Les objectifs de ces opérations-pilotes sont de développer des méthodes d'assistance aux PME à la fois suprasectorielles et adaptées aux besoins, de tester la fonction de catalyseur des conseillers techniques dans leurs relations avec les PME, les administrations, les organismes spécialisés, de tester l'opportunité d'organismes de conseil aux PME promus par le gouvernement. La structure de cette organisation est décentralisée (un bureau central et 5 agences régionales). L'originalité de cette opération est, qu'en marge de la recherche d'un accroissement de la productivité, une tentative est faite pour prendre en compte les conséquences sociales des technologies nouvelles. Il existe pour cela un comité central et quatre comités régionaux dans lesquels sont représentés les partenaires sociaux, les organismes scientifiques et gouvernementaux.

En France, un réseau d'agences régionales d'information scientifique et technique (A.R.I.S.T.) a été mis en place, sur la base des expériences précédemment tentées à Nantes, Toulouse et Lyon. Des A.R.I.S.T. ont été créées à Strasbourg, Clermont-Ferrand, Marseille, Montpellier, Lille. Des antennes d'A.R.I.S.T. ont été en outre mises en place à Limoges, Bordeaux, Nancy. En Irlande, l'Institut I.I.R.S. (Institute for Industrial Research and Standards), établi à Cork et Shannon assume une fonction de conseil technique aux entreprises.

Promotion de la coopération entre établissements d'enseignement et de recherche technique et PME

L'expérience montre que les liens de coopération entre les universités techniques régionales (écoles d'ingénieurs, de techniciens supérieurs, etc.) et les PME sont très faibles. Dans plusieurs pays, la politique gouvernementale vise à un renforcement de la coopération.

Aux Pays-Bas, des centres de transfert de technologie, à la disposition des entreprises industrielles, ont été créés dans toutes les écoles d'ingénieurs. En Bavière, des "points de contact" pour les PME ont été créés dans les écoles d'ingénieurs et de techniciens supérieurs ; les professeurs assumant cette fonction de contact sont dédommagés par un supplément à leur salaire. En Angleterre, il est prévu de créer un "Merseyside Innovation Centre" organe de liaison entre les recherches universitaires et le développement régional.

Création de parcs scientifiques

L'objectif des parcs scientifiques est de rassembler dans un contexte de proximité des établissements caractérisés par leur haute fonction innovatrice et de créer ainsi un climat de synergie propice à la multiplication des innovations et au développement de services communs aux entreprises en question.

De tels parcs scientifiques existent en Angleterre à Warrington, à Bristol (Aztec West), à l'Université de Cambridge (University Science Park). Un projet est envisagé aux Pays-Bas dans la région de Twente (Centre de Technologie et d'Affaires). C'est également dans cette optique qu'a été conçu le centre de Sophia-Antipolis près de Nice.

Décentralisation des institutions de recherche

Ces programmes visent à la fois le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur public, c'est en France qu'ont été accomplis les efforts les plus importants en raison de la très forte concentration d'établissements publics de recherche en région parisienne.

Dans le secteur privé, des systèmes d'aides financières à la décentralisation d'activités de recherche ou à leur création dans les régions défavorisées existent dans plusieurs pays. En Italie, le Loi sur le Mezzogiorno de 1976 a créé des primes pour le développement de centres de recherches scientifiques, et particulièrement de ceux liés à des activités productives (le seuil minimum est de 20 personnes employées). En France, sont attribuées des primes de localisation d'activités de recherche (P.L.A.R.).

Promotion des agences de marketing

L'une des contraintes majeures des PME indépendantes des régions périphériques, lorsqu'elles ne se livrent pas exclusivement à la sous-traitance, demeure la création de liens extra-régionaux, notamment en matière de marketing. La taille de ces entreprises et le volume de leurs ventes ne leur permettent guère d'entretenir une équipe spécialisée dans le marketing, alors que les entreprises multirégionales et multinationales sont reliées à des réseaux de marketing de dimension souvent transcontinentale. Nous avons vu dans un chapitre précédent que certains programmes nationaux subventionnent des opérations de conseil aux entreprises, entre autres dans le domaine du marketing. Ceci revient à promouvoir indirectement les agences spécialisées dans le marketing. Il existe par ailleurs des formes de soutien direct, notamment pour la création de tels organismes, qu'il s'agisse d'agences privées indépendantes ou de coopératives créées par plusieurs entreprises industrielles. En France, les contrats de pays ont permis certains résultats dans ce domaine. Dans les autres pays, les exemples de cette catégorie de promotion sont encore rares.

Promotion de l'offre de capital à risque

La mobilité inter-régionale des fruits de l'épargne, donc du capital paraît sans contrainte. Le capital à risque (prêts à long-terme pour des projets de développement hautement innovatifs) devrait alors être facilement accessible aux PME en toute région. L'expérience montre qu'il n'en est rien. Les établissements bancaires spécialisés dans ce genre d'opération sont très centralisés, ils traitent de préférence avec les grandes entreprises, leurs services d'expertise chargés d'analyser les risques de l'opération proposée ne sont guère représentés dans les régions périphériques. Les PME entretiennent des liens privilégiés avec des banques régionales, qui elles-mêmes pratiquent une politique de crédit assez restrictive en matière de capital à risque. Ces établissements bancaires préfèrent accorder des prêts à court et à moyen terme pour des investissements où le risque est limité (technologies mûres). Cette contrainte est ressentie dans la plupart des pays. Dans plusieurs d'entre eux, des Sociétés de développement régional ont été créées pour élargir l'offre de capital à risque (France, Pays-Bas, Portugal, etc.). D'autres mesures sont envisagées, visant notamment à modifier des réglementations qui limitent l'usage de l'épargne régionale pour les investissements productifs.

Promotion des programmes intégrés de développement endogène

Les mesures et les programmes que nous avons analysés jusqu'à maintenant ont un caractère sectoriel prononcé, bien que certains soient appliqués simultanément et qu'un effet cumulatif puisse être atteint. Certains programmes de promotion du développement endogène permettent, de par leur conception, une approche plus intégrée.

Nous rappelons l'expérience française des contrats de pays qui se voulaient, selon leurs promoteurs, de véritables programmes micro-régionaux de développement, dont le contrat ne constituait que la première phase d'exécution. Ces programmes comprennent des actions diversifiées portant sur l'animation économique (services aux entreprises, organisation de la sous-traitance), la mise en valeur des ressources et des activités existantes (valorisation sur place de la production locale, groupements d'artisans ou de PME, utilisation de l'épargne locale), l'organisation de l'accueil de la population active jeune (formation adaptée au marché local de l'emploi). Ces expériences ont suscité chez les responsables locaux un effort de concertation et d'initiative, dans les services administratifs de l'Etat un effort de cohérence et d'innovation. Mais la modicité des crédits engagés a fortement limité la portée de ces programmes.

Une autre expérience qui mérite d'être mentionnée est celle des programmes régionaux du Comté de Värmland en Suède (1). Cette région est caractérisée par un ensemble de problèmes structurels et par une forte émigration. Plusieurs projets de revitalisation ont été mis en oeuvre qui visent à la création d'activités et d'emplois sur la base notamment des ressources naturelles et du savoir-faire technique de la population régionale, à la création de services aux entreprises et à la consolidation des PME existantes. Le principe de base est le développement simultané de toute une série d'actions afin de pouvoir tirer profit des effets de synergie : consultation d'experts

(1) B. Näslund : "Regional development projects in the county of Värmland in Sweden". Workshop on "Regional-Innovation Policy". Sophia-Antipolis 1981.

extérieurs, délimitation de sous-projets, action de formation professionnelle, mise en place de procédures pour la coopération informelle entre entreprises de la région, développement de parcs scientifiques (industrial houses) etc. L'action la plus originale est sans doute l'engagement "d'intrapreneurs" qui sont en fait des individus ou groupes d'individus à qui il est donné la possibilité de développer, au sein d'entreprises existantes, des activités industrielles nouvelles (procédés ou produits nouveaux) avec les capitaux de l'entreprise, depuis l'idée jusqu'au produit commercial. Le bilan provisoire de ces programmes est qu'il existe de très nombreuses possibilités de coopération technique au niveau intrarégional qui peuvent être mises en pratique en provoquant un effet de synergie et de catalyseur, mais les effets ne sont pas immédiats et les coûts sont élevés. Il faut former des consultants d'un type nouveau qui, en plus des connaissances techniques, disposent d'un savoir-faire dans le domaine des relations humaines, de la planification à long terme, de la compréhension des problèmes d'ensemble.

Evaluation des politiques de promotion de l'innovation et de développement des PME

Il ne s'agit pas de procéder ici à une évaluation systématique des politiques pratiquées dans les différents pays, car ces politiques sont récentes et l'information sur leurs effets est difficile à obtenir. On se bornera à indiquer un certain nombre de remarques générales.

- Les politiques de promotion de l'innovation en faveur des PME en sont encore à leurs débuts. Peu de pays appliquent l'éventail complet des mesures décrites ci-dessus. D'importants progrès restent encore à accomplir.

- La plupart des politiques de promotion de l'innovation en vigueur actuellement ne profitent pas suffisamment aux régions défavorisées et périphériques. La mise en place d'une différenciation régionale des politiques nationales de R & D et leur coordination avec les politiques régionales paraissent nécessaires.

- C'est au niveau régional que les besoins des PME peuvent être analysés avec la précision nécessaire. Les organismes nationaux responsables de la politique de R & D ont une infrastructure de décision en général assez centralisée car ils assurent des liens privilégiés avec les grandes entreprises. Ils leur manquent souvent un réseau d'antennes régionales pour les contacts avec les PME.

- La promotion de l'innovation doit être une politique multifonctionnelle. Elle doit comporter un volet orienté vers l'offre de services et d'informations (mise en place de centres d'information technologique dans les régions défavorisées ; procédures de coopération avec les universités techniques, établissements de formation professionnelle, etc.) et un volet favorisant la demande des PME en matière d'assistance technologique (vulgarisation de la politique d'innovation, présence de conseillers facilement accessibles et capables d'orienter les PME vers les services d'expertise compétents).

- Les critères d'efficacité d'un transfert de technologie sont assez variés. Ils supposent tout d'abord la présence d'un potentiel de connaissances techniques et économiques très actualisé ainsi qu'une bonne capacité d'analyse et de résolution de problèmes complexes. Les PME doivent avoir la possibilité de contacts directs et personnalisés avec des experts, des instituts de recherche, des universités. Les conseillers techniques doivent savoir créer un climat de confiance : les responsables des PME ne doivent pas avoir l'impression que l'échange de connaissances techniques se fait d'abord à leurs dépens.

Il faut enfin pouvoir vaincre un certain nombre d'obstacles relatifs aux différences dans les méthodes de travail (question des délais) ou dans le langage professionnel.

- Dans le cas de régions particulièrement déprimées, l'application de programmes intégrés (par exemple sur le modèle suédois) peut s'avérer plus efficace que des mesures trop sectorialisées.

3.4 La mise en valeur des ressources humaines

Les ressources humaines sont l'un des facteurs de développement endogène les plus importants pour les régions défavorisées. La mise en valeur de ce facteur de développement peut s'opérer, de manière non exclusive mais complémentaire, selon trois filières :

- L'orientation professionnelle et l'information sur les professions et carrières dans le cadre de l'éducation scolaire. Elle a pour but de créer un premier lien d'information entre la vie scolaire et le monde du travail.

- La formation professionnelle classique qui regroupe la formation professionnelle des jeunes, la formation pour adultes et les recyclages complets. Il s'agit d'une formation de longue durée (plusieurs années) qui s'acquière à temps complet ou, dans certains cas, parallèlement aux activités professionnelles.

- Les opérations de formation-développement nécessaires à la revitalisation économique des régions défavorisées. Il s'agit d'une formation courte (quelques semaines ou quelques mois), complémentaire de la formation professionnelle de base, qui est surtout destinée à éliminer certains blocages des processus de développement micro-économique et à créer les conditions d'exploitation des potentialités présentes dans les régions défavorisées.

3.4.1 L'orientation professionnelle

Dans sa conception classique, l'orientation professionnelle est rarement intégrée dans l'éducation scolaire. Il s'agit dans la plupart des cas d'une activité d'information qui est assumée par des établissements spécialisés (d'ailleurs faiblement représentés dans les régions rurales périphériques) qui utilisent les écoles comme relais de distribution de documentation appropriée. L'orientation professionnelle et l'information sur les métiers gagneraient à être intégrées dans les programmes d'enseignement scolaire. Une attention particulière devrait être accordée aux métiers susceptibles d'être exercés dans la région même. Cette forme d'orientation professionnelle semble aujourd'hui encore être l'exception. On peut néanmoins mentionner quelques expériences et, parmi elles, le "Manuel de formation Scolaire sur les Métiers" préparé par la région écossaise des Highlands (1). Cette initiative pourrait servir de point de départ à d'autres expériences similaires.

3.4.2 La formation professionnelle classique

La formation des populations des régions défavorisées et l'utilisation de main-d'oeuvre qualifiée dans les structures productrices de ces mêmes

(1) J. Hermiston " Casebook of Careers Education Material" Highland Regional Council 1980.

régions font l'objet d'un certain nombre de préjugés (1).

Les investissements dans le domaine de la formation n'y seraient pas rentables, car ils favorisent l'émigration ; les régions périphériques ne seraient pas capables de faire preuve d'innovation, car, dans le domaine technologique, elles sont tout à fait dépendantes des régions centrales. La réalité paraît bien différente. De nombreuses PME indépendantes ont été créées dans les régions rurales périphériques sur la base du capital humain et non pas du capital financier. Leurs besoins en ouvriers qualifiés y sont relativement grands, car la division du travail y est plus faible qu'ailleurs. Dans ce contexte, l'automatisation y est difficile. Le manque de main-d'oeuvre qualifiée s'avère être une contrainte au développement. La survie de ces entreprises est dépendante de leur flexibilité vis-à-vis des changements de la demande de produits. Leur activité d'innovation est donc assez développée. La promotion du capital humain n'est donc pas une politique tout à fait nouvelle pour les régions rurales périphériques, mais de nombreuses contraintes pèsent encore sur elle :

- Les infrastructures de formation professionnelle et supérieure sont insuffisantes dans bon nombre de régions périphériques et défavorisées. Malgré les efforts accomplis durant les années 60 et le début des années 70, de nombreux déficits demeurent, en particulier au regard de la poussée démographique dans ces régions.

- La formation professionnelle de mode dualiste (à la fois dans des établissements spécialisés et dans les entreprises), telle qu'elle est pratiquée dans certains pays et notamment en Allemagne fédérale, présente à la fois des avantages et des inconvénients. D'une part, elle permet de pallier au manque de postes de formation dans les établissements spécialisés, elle réduit donc les problèmes des régions défavorisées. D'autre part (2), les possibilités de formation dans les entreprises reflètent la structure économique régionale et les conditions de production des entreprises : il se produit une reproduction des qualifications présentes ou, tout au plus, un léger comblement des lacunes du passé. Les entreprises programment la formation en fonction de leurs besoins actuels ou à un horizon à court terme.

- Les efforts de formation de ces dernières années ne conduisent pas à une utilisation adéquate du personnel formé. Seulement une partie de celui-ci est intégrée de manière efficace dans les activités productives. Le reste n'apporte pas d'impulsion décisive au développement économique. Dans les régions défavorisées, les emplois non qualifiés sont de plus en plus occupés par du personnel qualifié. Cette évolution résulte en grande partie du rôle des filiales des grandes entreprises qui offrent des prestations sociales meilleures, des salaires plus élevés et une sécurité d'emploi plus grande au détriment de la qualification du travail.

- Alors que les ouvriers qualifiés sont surabondants dans certains secteurs (bâtiment), ils font défaut dans d'autres (mécanique, électrotechnique etc.).

(1) R. Derenbach : "Qualifikation und Innovation". In "Innere Kolonisation" Heft 2. 1981.

(2) W. Brosi, K. Hembach, H. Spehl "Was macht die Eingliederung der nachwachsenden Generation in Ausbildung und Beruf im ländlichen Raum so schwierig ? In "Innere Kolonisation" Heft 2 - 1981.

Des améliorations à la formation professionnelle classique peuvent être apportées dans plusieurs domaines :

- par une meilleure transparence du système et une meilleure information sur les possibilités de formation offertes dans la région ;
- par une amélioration des infrastructures de formation dans les régions les plus démunies ;
- par une orientation des programmes prenant en compte les potentialités de développement de la région ;
- par la conception de programmes de formation appliquée, proche de la pratique.

3.4.3 Les opérations de formation-développement

Les opérations de formation-développement s'adressent prioritairement aux régions particulièrement défavorisées. La formation est étroitement liée aux possibilités de développement d'une région, d'une micro-région ou à des projets de développement déterminés. Elle se compose de cycles de stages de durée variable. Ce type d'opérations est encore expérimental ; au niveau européen, il est particulièrement promu par le Fonds Social Européen.

Différentes catégories de cycles de formation sont envisageables :

- Formation d'agents locaux du développement pour la relance de la fonction économique des collectivités locales et des groupements professionnels.

Les responsables de la politique économique locale, qu'il s'agisse du secteur public, semi-public ou des groupements professionnels, doivent être à même de concevoir une stratégie de développement de leur micro-région. La formation en question doit rendre les agents locaux de développement capables de :

- reconnaître les potentialités réelles offertes au développement dans chaque zone d'intervention ;
- repérer les mécanismes qui retardent le développement ;
- diffuser la connaissance des procédures qui régissent la création de nouvelles activités ;
- évaluer concrètement la nature des moyens correspondants à mobiliser ;
- mobiliser les énergies individuelles pour la réalisation de la stratégie choisie.

Les agents locaux ainsi formés, peuvent devenir eux-mêmes des formateurs et auto-entretenir le processus de développement endogène.

- Formation d'individus ou de groupes désirant mettre en oeuvre un projet de développement.

Les projets de développement, qui peuvent être de nature très diverse (création d'entreprise artisanale ou industrielle, innovation technologique, fabrication de nouveaux produits, exploitation des ressources locales, etc.), nécessitent pour leur mise en oeuvre un ensemble varié de connaissances, dont

l'absence peut s'avérer un obstacle décisif à l'éclosion de projets innovatifs. La formation en question doit permettre d'élever le niveau de compétence des personnes en question (possibilités de financement, règlements administratifs etc.) et d'accroître l'adhésion et la participation de la population locale aux projets en cours ou en préparation.

- Formation en vue de la consolidation d'activités existantes

Ce type de formation vise à une amélioration des connaissances techniques (nouveaux matériaux, nouvelles technologies, réapprentissage de technologies locales tombées en désuétude), à une meilleure connaissance des réglementations, des mécanismes gouvernant le marché. La formation doit permettre de valoriser la participation de certaines catégories (femmes d'artisans, jeunes) aux activités de gestion d'entreprises familiales. Elle doit également rendre possible une recherche sur les modifications de structure à apporter à certaines activités micro-industrielles, artisanales ou de services dans le sens de la coopération, de l'association ou de l'intégration. Les liens qui peuvent être établis entre les stagiaires peut jouer un rôle décisif pour les solidarités futures entre entreprises.

- Formation en vue de la diversification des activités et de la pluri-activité familiale

La pluri-activité familiale et les ressources d'appoint qu'elle procure peuvent s'avérer une condition indispensable au maintien de certaines populations dans les régions très défavorisées (moyenne montagne, etc.) Afin d'éviter que la pluri-activité n'aboutisse à aggraver les conditions de travail et de vie des ruraux au lieu de les améliorer, la formation doit être assortie d'informations, analyses de cas, tests de crédibilité, réglementations en vigueur (couverture sociale, régime fiscal) etc. Cette formation à la pluri-activité peut concerner le tourisme rural (ski de randonnée, tourisme équestre, pédestre, de découverte du patrimoine local et des cultures et traditions populaires, accueil à la ferme de touristes, gîtes ruraux, tables d'hôtes, camping), les activités au sein de la cellule familiale ou d'ateliers villageois (valorisation des produits de la ferme, conditionnement et transformation des productions locales, artisanat) ou encore les activités hors de la famille, notamment de services (collecte-distribution, aide à domicile, formation gérontologique pour assistance au personnel hospitalier, etc.).

Les opérations de formation-développement requièrent une organisation spécifique, composée de plusieurs niveaux :

- une association regroupant toutes les instances territoriales, professionnelles, syndicales et administratives concernées par le développement régional. Cet organisme fait fonction de promoteur pour la durée de l'opération de formation ;
- une cellule technique chargée de préparer, organiser et gérer l'opération de formation sur les plans administratifs, financiers et pédagogiques et des relations avec les organismes de tutelle et de financement ;
- un comité pédagogique de conseil a pour mission d'assister la cellule technique dans chacune des étapes ;

- des groupes locaux de pilotage qui sont les instances formelles ou informelles engagées dans un projet de développement et capables à la fois d'adapter la formation aux besoins du projet et de conduire les actions complémentaires propres à valoriser les formations acquises.

3.5 Le secteur de l'économie rurale (agriculture, sylviculture, agro-alimentaire, tourisme rural, agrinergie)

Les possibilités de développement endogène du secteur de l'économie rurale sont très diversifiées. On ne pourra procéder ici qu'à un examen très succinct. L'agriculture et les activités qui y sont liées jouent un rôle important pour l'économie des régions défavorisées, bien qu'on lui reproche souvent sa faible productivité, le grand nombre de petites exploitations, le niveau peu développé des industries agro-alimentaires, etc. Il est important de constater que l'évaluation précédente est faite en fonction d'éléments qui ne tiennent pas compte :

- de la demande potentielle future (autres catégories de produits) ;
- du fait que libérer de la main-d'oeuvre dans le secteur agricole n'est plus aujourd'hui un objectif des plus souhaitables car cette main-d'oeuvre ne peut pratiquement pas être récupérée par l'industrie ;
- du fait que le soutien massif accordé à des productions excédentaires par la politique agricole commune, qui surévalue artificiellement la productivité de certaines régions (pour la plupart non défavorisées), n'est pas immuable.

S'il n'est pas possible de nier que l'agriculture de la plupart des régions défavorisées a des structures relativement faibles, il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre d'évolutions potentielles peut être à même de les renforcer :

- Le développement des industries agro-alimentaires. La plupart des régions défavorisées accusent un retard dans le secteur agro-alimentaire, dont l'évolution est pourtant encourageante. Tout en proposant un développement plus important de ces activités, qui confèrent une plus-value certaine aux productions agricoles régionales, il convient d'éviter un certain nombre d'écueils. Le secteur agro-alimentaire est en général concentré sectoriellement, les centres de décision étant souvent implantés loin des régions de production. Afin d'éviter une évolution semblable à celle qui s'est produite dans le secteur industriel au cours des décennies passées, il semble important de renforcer surtout les entreprises agro-alimentaires proprement régionales. On peut déjà observer dans de nombreuses régions le développement florissant de petites unités agro-alimentaires souvent couplées à des exploitations importantes ou à des coopératives de production. Par ailleurs, il faut également tenir compte du fait qu'il s'agit d'un secteur où la technologie évolue vite. Les régions défavorisées devront se donner les moyens d'accéder aux technologies modernes.

- Le développement de productions jusqu'à maintenant déficitaires. Contrairement à ce qui est généralement admis, l'Europe est importatrice d'un certain nombre de produits d'origine agricole ou piscicole (aliments pour le bétail, tourteaux, etc.). Alors que les régions défavorisées produisent dans des conditions difficiles des denrées excédentaires sur le marché européen

(et donc menacées à terme par la réforme de la politique agricole commune), il serait souhaitable pour elles d'envisager un certain nombre de reconversions dans les secteurs où existe une demande réelle.

- Le développement de l'agriculture énergétique et de la bio-industrie.
L'agriculture est sur le point de devenir productrice d'énergie. L'augmentation continue des prix des produits pétroliers a rendu rentable la fabrication de bio-combustibles. Ces techniques seront examinées plus en détail dans le chapitre sur les énergies renouvelables. Plus que d'autres régions, les régions défavorisées peuvent mettre à profit les réserves d'espace dont elles disposent pour développer ce type d'activités.

Le secteur de la bio-industrie, qui en est à ses premiers pas mais qui semble progresser avec une très grande rapidité, peut offrir des possibilités de développement aux régions défavorisées. Ce type d'industries transforme des matières de base (qui peuvent être d'origine agricole, telles que cellulose, grains, algues, pommes de terre, lactoserum) par des techniques biologiques (bactéries) en produits élaborés de toute sorte, dont certains peuvent à leur tour être utilisés dans le secteur agricole (protéines pour l'alimentation du bétail, engrais, etc.).

Le tourisme rural. Il a connu un assez bon développement au cours de ces dernières années et constitue une ressource d'appoint pour l'économie rurale. C'est un secteur particulièrement important dans les régions défavorisées (régions de montagne), car il contribue à ralentir le phénomène de désertification.

3.6 Les énergies renouvelables et la rationalisation des systèmes énergétiques régionaux

Le secteur des énergies renouvelables comprend des sources d'énergie disponibles dans des régions très spécifiques : énergie éolienne (régions côtières et de moyenne montagne), énergie géothermique (sources ou nappes d'eau chaude) et des sources d'énergie plus largement réparties sur le territoire : la biomasse (énergie végétale) et énergie solaire (plus importante dans l'Europe du Sud).

On prendra surtout en compte ici le secteur de la biomasse, étant donné son importance potentielle pour la plupart des régions défavorisées européennes. La biomasse (1) comprend l'ensemble de la matière végétale fabriquée par la photosynthèse, et par extension, les produits de l'élevage et ceux des activités industrielles et domestiques qui en dérivent. Un retour partiel au carbone renouvelable à travers la mise en oeuvre de technologies nouvelles devrait constituer un fait majeur au cours des prochaines années. Les matériaux les plus immédiatement mobilisables sont incontestablement les déchets actuellement non utilisés de l'agriculture, de la production forestière et des industries d'aval. Le développement des cultures énergétiques devrait s'appuyer tout d'abord sur l'expérience acquise dans le secteur de la production forestière (taillis naturel, enrésinement), dans celui de la pâte à papier (forêt à courte révolution, canne), dans celui des fourrages (graminées), voire dans celui de la production de sucre (betterave). Des espèces nouvelles peuvent ensuite émerger (euphorbe).

(1) P. Chartier : "Le potentiel énergétique de la biomasse" in : "Futuribles". Janvier 1980.

Le milieu aquatique devrait aussi contribuer à l'approvisionnement (jacinthe d'eau, algues en lagunes, algues en milieu marin). Les forêts à courte révolution permettant de produire des granulats, du gaz et du méthanol, ont un rôle particulier à jouer. Les produits obtenus peuvent être des biocombustibles solides (bois, paille, taillis), liquides (alcool et méthanol) ou gazeux (méthane). Les cultures destinées à la production de biomasse exigent de l'énergie aujourd'hui fossile pour préparer le sol, réaliser les opérations culturales indispensables (fumure, traitement). La biomasse ne peut être vraiment valorisée que si l'énergie produite (output) est nettement supérieure à l'énergie fossile consommée. Le seuil minimum de rentabilité semble être de 5 Tonnes Equivalent Pétrole (T.E.P.) nettes par hectare et par an, transportées à l'usine et avant toute transformation. Dans le cas de la culture du blé, l'utilisation d'un tiers de la paille à des fins énergétiques permet de rembourser la totalité de l'input nécessaire à la production de grain et à la récolte de la paille, y compris celui correspondant à l'amortissement énergétique des machines.

La mise en place de cultures énergétiques est une opération nécessairement lente (insertion dans un contexte agricole et forestier, création de complexes agro-énergétiques de traitement des produits, situation relative des prix). Pour la France, on a évalué qu'elles occuperaient 100.000 hectares en 1990 pour produire environ 0,4 million de T.E.P. Le gisement potentiel français ne devrait pas dépasser 30 millions de T.E.P. qui seraient produits sur 7,5 millions d'hectares. Au delà de cette valeur, la pression sur l'utilisation des terres pourrait devenir trop forte. La valorisation de la biomasse fournit dès aujourd'hui une contribution tout à fait significative à la couverture des besoins énergétiques du pays à travers l'utilisation des déchets dans l'industrie du bois et celle du bois pour les usages domestiques à la campagne.

Le développement d'un secteur de valorisation énergétique de la biomasse est de nature à poser un certain nombre de problèmes agronomiques (restitution insuffisante de matière organique au sol, épuisement des ressources en éléments minéraux etc.), d'où la nécessité de recherches d'accompagnement pour préciser les impacts d'un programme de valorisation énergétique de la biomasse. Du point de vue économique et social, le développement de projets de production d'énergie à partir de la biomasse peut être au contraire très favorable, notamment en ce qui concerne le maintien d'une certaine activité économique et la création d'emplois en zone rurale défavorisée.

La mise en valeur des potentialités endogènes dans le domaine énergétique passe également par une rationalisation des systèmes énergétiques existants :

- installation de pompes à chaleur ;
- récupération de chaleur dans les centrales électriques et les industries et utilisation pour le chauffage urbain ;
- récupération du gaz des stations d'épuration d'eaux usées ;
- amélioration du rendement des micro-centrales hydroélectriques existantes ;
- utilisation des déchets domestiques pour le chauffage collectif (centrales de chauffage urbain, turbines à gaz alimentées par pyrolyse) ;

- remplacement du chauffage individuel au gaz par du chauffage collectif dans les zones où cela est possible ;
- développement des réseaux de distribution de gaz dans les régions rurales afin de réduire la consommation de fuel.

La rationalisation des systèmes énergétiques revêt une importance particulière pour les régions rurales qui sont très dépendantes du pétrole, pour le chauffage et pour le trafic (mazout, gas-oil, essence).

Il est par ailleurs souhaitable que des programmes énergétiques régionaux mettant en valeur les sources régionales d'énergie soient progressivement élaborés. Dans ce contexte, il semble important de réaliser dans chaque région un atlas des énergies renouvelables et de procéder à un bilan énergétique régional. Ce dernier devrait fournir d'une part un inventaire quantifié des énergies consommées sous diverses formes et d'autre part un inventaire quantitatif des énergies complémentaires nécessaires qu'il serait utile ou possible de mobiliser (inventaire des ressources brutes, estimation des capacités mobilisables, coûts économiques de mobilisation, impact sur l'emploi, conséquences pour l'environnement etc.).

3.7 Les ressources marines

Les régions côtières européennes possèdent un important potentiel de développement dans le domaine des ressources marines.

Nous ne nous attarderons pas ici sur l'impact économique potentiel de l'exploitation des grands fonds marins (extraction de nodules polymétalliques par exemple), mais au contraire sur les ressources marines côtières. Ces ressources entrent dans le cadre de l'aquaculture (ou mariculture). Il peut s'agir de cultures végétales (algues) ou animales (poissons, mollusques, crustacés).

L'aquaculture végétale est susceptible de permettre des utilisations diverses (production énergétique, chimie, production nourricière, etc.). L'aquaculture animale comprend deux groupes principaux d'activités :

- la production (assez simple) de mollusques sur le fond qui, tout en requérant une main-d'oeuvre abondante, n'exige pas d'investissements importants ;
- l'élevage de poissons (saumons, truites, etc.) en cages ou en viviers clos qui exige un investissement beaucoup plus important en capitaux et en connaissances techniques (contrôle des maladies, maintien de la qualité de l'eau, détermination des aliments optimaux, développement des sources d'approvisionnement en alevins, etc.).

Le développement de l'aquaculture animale paraît à même, à moyen-terme de permettre une reconversion partielle de la main-d'oeuvre employée dans le domaine de la pêche, en raison des difficultés que connaît ce secteur. Pour l'instant, on en est en Europe au stade expérimental (si l'on excepte l'élevage de mollusques et crustacés). De nombreux pays procèdent à d'importantes activités de R & D. Ainsi, en Irlande, le collège universitaire de Galway poursuit des recherches dans le domaine de la génétique, de la pathologie, de la nutrition. Un cours de formation permet d'y obtenir un certificat national d'aquaculture. Différents centres de R & D ont été développés sur la côte ouest : le centre de "Beirtrecht Teo" s'attache à

la promotion de centres d'élevage de mollusques et de crustacés dans le Gaeltacht ; le centre de "Bradán Mara Teo" poursuit des travaux sur l'élevage des saumons et des truites en mer.

En Italie, le projet du "Consorzio Ittico Tirreno" de Salerne prévoit un programme de recherche sur la pisciculture. En Sicile, on envisage de renforcer et de coordonner les initiatives d'aquaculture amorcées dans les salines de Trapani et dans le Stagnone de Marsala. Pour favoriser le repeuplement en poissons des zones côtières, on envisage la construction de barrières artificielles au large de Tarrasini.

En Allemagne fédérale, différents instituts étudient les possibilités du développement de l'aquaculture ("Institut für Küsten und Binnenfischerei" à Hambourg, "Institut für Meereskunde" à Kiel, "Biologische Anstalt" à Helgoland).

En France, un comité national de l'aquaculture et des productions biologiques du littoral a été créé. Différentes initiatives régionales de promotion de l'aquaculture ont vu le jour sur le littoral atlantique et dans le Languedoc-Roussillon.

4. LES IMPLICATIONS D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL PAR LE MODE ENDOGENE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte-tenu du contexte économique actuel, la revitalisation des régions périphériques et défavorisées, mal industrialisées durant les années de forte croissance et considérées au début de cette étude comme des "zones de reconversion de la seconde génération", doit s'opérer principalement dans le cadre d'un soutien accru à l'action locale. Les possibilités de redistribution territoriale de la croissance sont à la mesure de la croissance elle-même, c'est-à-dire faibles. Les tâches traditionnelles de l'aménagement du territoire (construction de grandes infrastructures, redistribution des activités sur le territoire etc.) laissent progressivement la place à des actions plus diffuses, plus proches de la base et les structures administratives décentralisées et déconcentrées de l'aménagement du territoire ont un rôle de plus en plus important à jouer. Traditionnellement orienté vers l'offre (distribution de crédits, de primes et d'infrastructures), l'aménagement du territoire devra à l'avenir être à l'écoute de la demande et donc inventer, accompagner et susciter les initiatives locales et régionales. La promotion du développement régional par le mode endogène exige de l'aménagement du territoire un certain nombre d'adaptations :

- un impact plus important sur certaines politiques sectorielles :

. La politique de recherche industrielle et de technologie. Il apparaît important dans ce domaine de renforcer la différenciation régionale (aide plus élevée aux régions en retard), d'accorder un soutien plus grand aux transferts de technologie (au lieu d'une aide presque exclusive aux technologies de pointe) et de mieux prendre en compte les besoins des petites et moyennes entreprises.

. La politique de formation professionnelle. Dans le cadre de la formation professionnelle classique, une priorité plus importante doit être accordée à la formation appliquée et aux qualifications dont manque la région. Les opérations de formation-développement, composées de programmes plus courts et débouchant directement sur la création ou la consolidation d'emploi dans les régions défavorisées doivent être promues. La formation de formateurs au développement endogène et de conseillers aux P.M.E. est également une nécessité.

. La politique énergétique pour les zones rurales et défavorisées. Afin de réduire la dépendance trop importante de ces régions par rapport au pétrole (réseaux de distribution de gaz peu développés, faible importance des transports en commun), il importe de mettre en valeur rapidement les énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire, etc.) et de procéder aux rationalisations et substitutions qui s'imposent dans le secteur énergétique classique (extension des réseaux de gaz, installations de pompes à chaleur, utilisation des déchets domestiques pour la production de gaz par pyrolyse, développement des transports en commun, etc.).

. La politique agricole et de la pêche. La politique d'aménagement du territoire doit permettre de stopper l'exode rural en raison du manque d'emplois dans les villes. Il faut pour cela créer des conditions d'existence acceptables dans les zones rurales en favorisant la valorisation des productions agricoles (conditionnement, industries agro-alimentaires), leur reconversion partielle dans des secteurs non saturés (soja, etc.). La promotion du tourisme rural diffus, la pluri-activité familiale, le développement de l'agrinerie. Les activités de la pêche en déclin peuvent trouver un mode de reconversion dans le développement de l'aquaculture.

. La politique culturelle. Les disparités inter-régionales de niveau de vie vont souvent de pair avec les disparités culturelles. La clé du succès d'une stratégie de développement endogène est la mobilisation de la population régionale. Celle-ci sera d'autant plus grande que la population s'identifiera avec le destin, la culture, les valeurs et les modes de vie de la région. La politique culturelle peut contribuer puissamment à créer les conditions d'un développement endogène.

- Promotion de nouvelles infrastructures et du tertiaire d'entraînement

- . centres d'appui techniques polyvalents (technologie, organisation, marketing) apportant soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- . centres spécialisés en recherche industrielle dans les domaines intéressant l'industrie régionale ;
- . réseau d'agences d'information scientifique et technique ;
- . réseau de télécommunication ou de télé-informatique ;
- . procédures de coopération entre établissements d'enseignement et de recherche et P.M.E.

- Primes de développement aux P.M.E. indépendantes

Le système des aides régionales à la création et à l'expansion d'entreprises doit être adapté de manière à ce que les petites entreprises puissent en bénéficier, car pour elles, l'attribution d'aides peut constituer un facteur décisif.

- Augmentation de l'offre de capital à risque

L'offre de capital à risque dans les régions périphériques et défavorisées étant apparemment un important facteur de blocage, il importe de créer les conditions permettant de canaliser l'épargne régionale vers les investissements productifs et de créer ou de renforcer les sociétés de développement régional.

- Conception de programmes intégrés de développement local

La mise en valeur du potentiel endogène des régions ne doit pas être conçue comme un ensemble de politiques sectorielles indépendantes, car les ressources endogènes sont étroitement interdépendantes et c'est leur mise en valeur simultanée qui crée l'effet de synergie nécessaire. Il incombe donc aux responsables de l'aménagement du territoire du niveau régional de procéder à une analyse exhaustive des ressources endogènes locales et régionales et d'élaborer un programme de développement intégré reposant sur l'ensemble des ressources mobilisables. Les deux grandes composantes de tels programmes doivent être, outre le respect des équilibres naturels et écologiques, d'une part l'évaluation des emplois pouvant être créés ou consolidés et des qualifications qu'ils requièrent et, d'autre part, la programmation de l'adaptation des ressources humaines aux activités potentielles.

LISTE DES ETUDES PUBLIEES
DANS LA SERIE "AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EUROPEEN"
1976-1982

Etude n°

1. La Coordination des Schémas d'aménagement des régions frontalières
- Etude de cas,
préparée par Martine ARNOLD (1977)
2. Théories et méthodes de la recherche prospective,
préparée par Claude LACOUR et Colette DURAND (1977)
3. Eléments d'un Schéma d'aménagement du territoire européen - Etude pilote,
préparée par Klaus R. KUNZMANN (1977)
4. Conciliation de l'aménagement du territoire et de la planification
des transports dans la politique européenne,
préparée par M. ROTACH (1977)
5. Terminologie de l'aménagement du territoire - Etude pilote,
préparée par J.S. WOODFORD (1977)
6. Possibilités d'utilisation de la cartographie automatique,
préparée par H. BERNATH (1977)
7. Objectifs de l'aménagement du territoire en Europe,
préparée par ERIPLAN (1977)
8. Harmonisation des plans d'aménagement du territoire au niveau transfrontalier,
préparée par V. von MALCHUS (1977)
9. Le renouveau des centres urbains en Europe,
préparée par Graeme SHANKLAND (1978)
10. Les effets d'un accroissement du secteur tertiaire dans les centres
urbains et des politiques visant à le limiter,
préparée par N. LICHFIELD (1978)
11. L'aménagement du territoire et la recherche prospective en Europe,
(rapport du Séminaire, 28-29 novembre 1977) (1978)
12. Effets de l'évolution des caractéristiques et des structures
démographiques sur l'aménagement urbain,
préparée par M. DREWE (1978)
13. Les effets des transports sur l'aménagement du territoire en Europe,
(rapport du Séminaire, 21-23 novembre 1977) (1978)
14. La place des techniques et des projections à long terme dans la définition
d'une politique de l'aménagement du territoire européen,
préparée par l'Association Internationale Futuribles (1978)
15. Axes de communication et développement régional équilibré,
préparée par E. JUILLARD (1978)

10. Réflexion prospective sur les déséquilibres régionaux européens, préparée par Jacques ROBERT (1978)
17. Les possibilités d'utilisation de la cartographie automatique en aménagement, préparée par S. RIMBERT (1978)
18. La place des régions périphériques dans une conception européenne d'aménagement du territoire, préparée par Georges PIERRET (1978)
19. Glossaire bilingue de termes usuels en planification urbaine et régionale, préparée par Jacques ROBERT (RESEAU) (1978)
20. La fonction des régions alpines dans l'aménagement du territoire européen, préparée par W. DANZ (1978)
21. Fourniture et production d'énergie dans les régions frontalières des Etats du Conseil de l'Europe, préparée par Jul DIEDERICH (1979)
22. Développement régional équilibré, préparée par M. AHRENS (1982)
23. Définition et mesure des facteurs causant l'expansion urbaine et de leur interdépendance (1ère partie, 2e partie voir n° 30), préparée par A. CUZZER (1979)
24. La rénovation en cours des villes européennes, préparée par G. SHANKLAND (1979)
25. L'impact des transformations économiques internationales sur l'évolution des régions d'Europe, préparée par A. ROBERT-MULLER et J. ROBERT (1979)
26. Contribution de l'analyse de systèmes à la prospective et à l'aménagement du territoire, préparée par Bruno GRASSETTI (1981)
27. Contribution à une reconnaissance géo-économique de l'Europe seconde, préparée par Jacques BUY (1979)
28. Prévisions européennes sur le développement régional - Tendances du développement démographique et de l'emploi (1974 à 1990) dans les pays de la Conférence Européenne des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire, préparée par PROGNOZ (1979)
29. Réanimation de l'Europe rurale, préparée par Graham MOSS (1980)
30. Définition et mesure des facteurs causant l'expansion urbaine et de leur interdépendance (2e partie), préparée par Aldo CUZZER et Paolo AVARELLO (1979)
31. Les Pyrénées : leur rôle dans l'intégration européenne et les exigences de la coopération transfrontalière, préparée par Jacques ROBERT (1980)

32. Table Ronde : Schéma européen d'aménagement du territoire (rapport de la 1ère Table Ronde, Strasbourg 17-18 décembre 1979) (1980)
33. Vers un Schéma européen d'aménagement du territoire, préparée par l'Association Internationale Futuribles, (Jean-Louis CEPPE, Hugues de JOUVENEL, Carole MEDRINAL) (1980)
34. Les politiques des transports face aux nouvelles exigences d'aménagement du territoire, préparée par Arnaud LAUDENBACH (1981)
35. Problèmes des régions de montagne non alpines, en particulier dans les régions méditerranéennes, préparée par Thymio PAPAYANNIS (1981)
36. Les régions rurales en Scandinavie, préparée par Margarete HAMMARBERG (1981)
37. Recherche prospective et aménagement du territoire : critères méthodologiques et scénarii européens et méditerranéens, préparée par Franco FIORELLI (1981)
38. Préparation d'un Schéma européen d'aménagement du territoire - Analyse et description des conceptions directrices pour un Schéma européen d'aménagement du territoire, préparée par Klaus KUNZMANN/Gerd ROJAHN (1981)
39. Les effets socio-économiques des grandes mutations des axes de communication et des transports en Europe occidentale et centrale, préparée par Gabriel WACKERMANN (1982)
40. La mobilisation du potentiel endogène des régions défavorisées : nouvelle dimension de l'aménagement du territoire, préparée par Jacques ROBERT (1981)
41. Situation et tendances économiques des régions européennes méditerranéennes: préparée par Franco FIORELLI (1982)
42. Deuxième Table Ronde : Schéma européen d'aménagement du territoire, préparée par Gerd ROJAHN (1982) (en préparation)
43. Politiques d'aménagement des zones côtières, préparée par Jacques ROBERT (1982) (en préparation)
44. Le concept du "développement régional équilibré" dans la politique d'aménagement du territoire, préparée par Antonio Garcia ALVAREZ (1982)

N.B. Ces études peuvent être obtenues, sous réserve des stocks disponibles, sur simple demande adressée au :

CONSEIL DE L'EUROPE
Division de l'Aménagement du Territoire,
des Monuments et Sites
F - 67006 STRASBOURG CEDEX